

**Communauté d'Agglomération
Valence Romans Agglo**

**REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N°2019_184**

L'an deux mille dix neuf, le vingt huit novembre, à 18h00, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Ensemble Bringuier de CHATUZANGE LE GOUBET, sous la présidence de monsieur Nicolas DARAGON.

Date de convocation du Conseil communautaire : 22/11/2019

Nombre de conseillers : - en exercice : 114 - présents : 72 - votants : 98

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020

PRESENTS :

ROMAIN Michel, SIEGEL Patrick, PRELON Patrick, RIPOCHE Bernard, MANTEAUX Nadine, NIESON Nathalie, ROLLAND Christian, AUDIBERT Geneviève, GUILLON Eliane, LORENZI Jean-Paul, MOURIER Marlène, PERTUSA Pascal, VIDANA Lysiane, COMTE Jean-François, BELLIER François, BUIS Pierre, FUHRER Gérard, GAUTHIER Christian, HELMER Nathalie, LARUE Fabrice, BOUIT Séverine, CHAZAL Françoise, PERNOT Yves, SAILLANT Bernard, BORDAZ Christian, ABRIAL Jacques, VITTE Bruno, ROBERT Isabelle, MEURILLON Jean, GUILHERMET Manuel, PELAT Bernard, CHOVIN Claude, POUILLY Jérôme, SAYN Pierre, COUSIN Stéphane, BANDE Pascal, CARDI Jean-Pierre, DELOCHE Georges, BROT Suzanne, GIRARD Geneviève, TRAPIER Pierre, PASSUELLO Gilles, ARNAUD Edwige, BOSSAN PICAUD Marie-Josèphe, JACQUOT Laurent, LABADENS Philippe, ROBERT David, TACHDJIAN Jeanine, THORAVAL Marie-Hélène, TROUILLER Luc, DUC Bernard, BARRY Francis, BARTHELON Bernard, LUNEL Gérard, AGRAIN Françoise, LABRIET Gérard, BRUSCHINI Jean-Jacques, BELLON Hélène, BENCHELLOUG Adem, BONNEMAYRE Jacques, BOUCHET Gérard, BRARD Lionel, CHAUMONT Jean-Luc, DARAGON Nicolas, DIRATZONIAN-DAUMAS Franck, KOULAKSEZIAN-ROMY Annie, MAURIN Denis, PAULET Cécile, PUGÉAT Véronique, ROYANNEZ Patrick, SOULIGNAC Franck, TENNERONI Annie-Paule

ABSENT(S) ayant donné procuration :

Madame FRECENON Béatrice a donné pouvoir à monsieur VITTE Bruno
Monsieur RASCLARD Hervé a donné pouvoir à monsieur ROLLAND Christian
Madame GENTIAL Dominique a donné pouvoir à madame AUDIBERT Geneviève
Monsieur KELAGOPIAN Jean-Benoît a donné pouvoir à monsieur LORENZI Jean-Paul
Monsieur MENOZZI Gaëtan a donné pouvoir à madame GUILLON Eliane
Monsieur PAILHES Wilfrid a donné pouvoir à madame VIDANA Lysiane
Monsieur BOURNE Claude a donné pouvoir à monsieur BORDAZ Christian
Madame PEYRARD Marylène a donné pouvoir à monsieur SOULIGNAC Franck
Monsieur BRUNET Bernard a donné pouvoir à monsieur MEURILLON Jean
Madame GUILLEMINOT Karine a donné pouvoir à monsieur DARAGON Nicolas
Monsieur GROUSSON Daniel a donné pouvoir à madame BROT Suzanne
Madame BROSSE Nathalie a donné pouvoir à madame TACHDJIAN Jeanine
Monsieur DERLY Bruno a donné pouvoir à monsieur TROUILLER Luc
Monsieur PIENEK Pierre a donné pouvoir à madame NIESON Nathalie
Monsieur MASSON Serge a donné pouvoir à monsieur DUC Bernard
Madame CHASSOULIER Dominique a donné pouvoir à monsieur LUNEL Gérard
Monsieur QUET Dominique a donné pouvoir à monsieur BRUSCHINI Jean-Jacques
Madame DA COSTA FERNANDES Flore a donné pouvoir à monsieur BONNEMAYRE Jacques
Madame JUNG Anne a donné pouvoir à madame PAULET Cécile
Madame LEONARD Pascale a donné pouvoir à monsieur BOUCHET Gérard
Madame MASSIN Nancie a donné pouvoir à madame TENNERONI Annie-Paule
Monsieur MONNET Laurent a donné pouvoir à monsieur MAURIN Denis
Monsieur POUTOT Renaud a donné pouvoir à madame KOULAKSEZIAN-ROMY Annie
Madame RIVASI Michèle a donné pouvoir à monsieur ROYANNEZ Patrick
Madame THIBAUT Anne-Laure a donné pouvoir à monsieur CHAUMONT Jean-Luc
Monsieur VEYRET Pierre-Jean a donné pouvoir à monsieur PAILHES Wilfrid

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L5211-36, rend applicable aux EPCI, comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, l'article L.2312-1 du même code qui régit la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. »

Depuis l'adoption de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), il est prévu que la tenue du débat est actée par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

Le Conseil communautaire à :

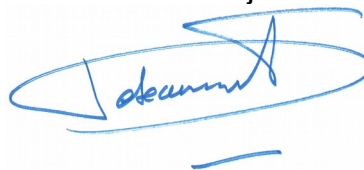
- Contre :6 voix
TRAPIER Pierre, DERLY Bruno, TROUILLER Luc, BOUCHET Gérard, RIVASI Michèle, ROYANNEZ Patrick
- Abstention :2 voix
VIDANA Lysiane, LEONARD Pascale
- Pour :90 voix

DECIDE A LA MAJORITE ABSOLUE :

d'approuver la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2020 et la tenue du débat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme
Fait à Valence, le 05/12/2019
Le Président,
Par délégation,
Véronique DEBEAUMONT
Directrice Générale Adjointe



Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat dans le département de leur publication.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

INTRODUCTION

Eléments relatifs au rapport

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L5211-36, rend applicable aux EPCI, comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, l'article L.2312-1 du même code qui régit la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

La loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale (NOTRe) impose aux collectivités la production d'un Rapport d'Orientations Budgétaires soumis au vote de l'assemblée délibérante. Le décret d'application du 24 juin 2016 encadre le contenu de ce rapport. Il stipule que le rapport doit comporter les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

« Les orientations visées aux 1°,2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L.2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

1-A la structure des effectifs ;

2-Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

3-A la durée effective du travail dans la commune

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.

Ce rapport peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu au 10ème alinéa de l'article 33 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ».

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (loi n°2018-32 du 22 janvier 2018) est venue compléter la liste des éléments à présenter :

- objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement,
- évolution du besoin de financement annuel (mobilisation d'emprunt – remboursement capital dette).

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes a invité l'Agglo à apporter des précisions dans le présent rapport pour respecter les obligations précédemment listées : ces éléments ont été pris en compte de manière stricte, les points qui n'apparaissaient pas nécessaires ont donc été écartés.

Environnement macro-économique :

Source : Projections macroéconomiques, Banque de France, septembre 2019

Les éléments macro-économiques nationaux retenus par la Banque de France, sous réserve des effets négatifs induits par le Brexit, sont les suivants :

- La croissance du PIB en France résisterait à 1,3% en 2019 et 2020, puis 1,4% en 2021 ;
- Les importants gains de pouvoir d'achat des ménages se confirmeraient en 2019 (2,3% en moyenne par habitant) et 2020. Dans leur sillage, mais avec un décalage, la consommation des ménages a déjà commencé à accélérer et devrait se renforcer au cours des prochains trimestres ;
- Les créations d'emplois ont surpris par leur vigueur en début d'année et resteraient importantes en 2019. Ensuite, l'économie française continuerait à créer des emplois, mais plus modérément à mesure que les gains de productivité se redresseraient. Le taux de chômage poursuivrait sa baisse pour atteindre 7,9 % fin 2021 (total France, y compris outre-mer) ;

L'inflation totale continuerait à reculer jusqu'à 1,1% en moyenne annuelle en 2020, en lien avec des prix de l'énergie en baisse. Elle se redresserait à 1,3 % en 2021. L'inflation hors énergie et alimentation serait encore faible en 2019 (0,6 %), mais monterait progressivement pour atteindre 1,3 % en 2021, en lien avec la baisse du chômage et la hausse des salaires.

	2017	2018	2019 (estimé)	2020 (prévisions)
Taux de croissance du PIB	2,4%	1,7%	1,3%	1,3%
Taux d'inflation	1,2%	2,1%	1,3%	1,1%
Taux de chômage	9,4%	9,1%	8,5%	8,1%

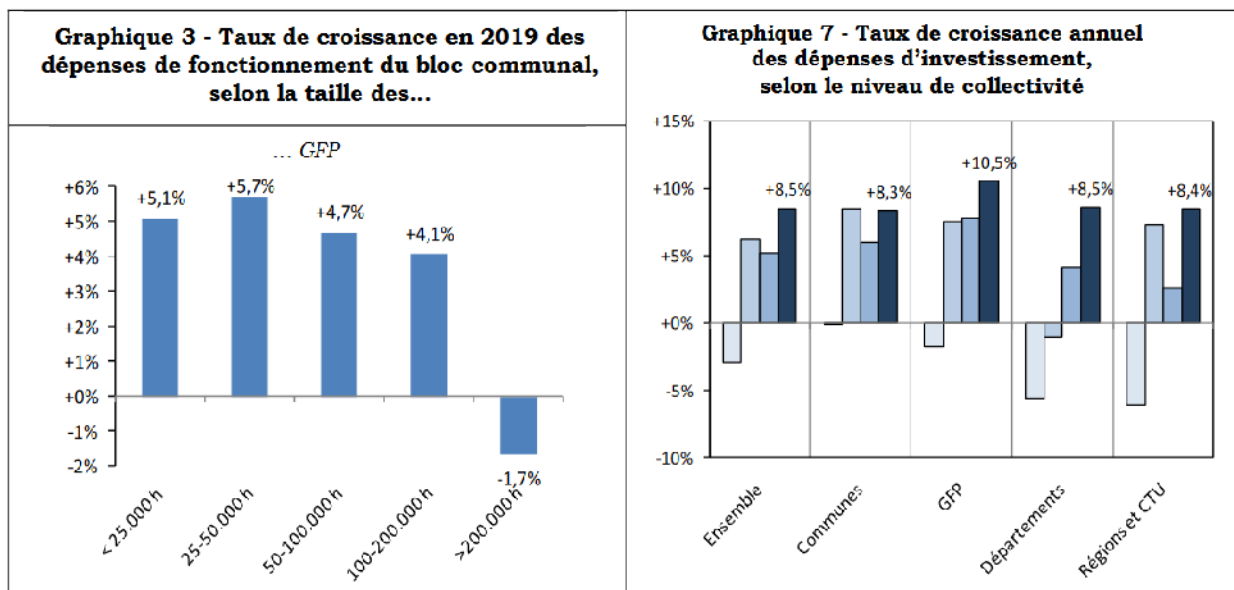
La situation des collectivités locales

Le Bulletin d'information statistique de la DGCL, n°136, septembre 2019 relate les éléments suivants :

En 2019, les collectivités locales continueraient de modérer leurs dépenses de fonctionnement : + 0,4 % selon les budgets primitifs votés en début d'année 2019, après + 0,3 % en 2018.

Cette modération provient, comme en 2018, autant de la stagnation des subventions de fonctionnement versées que de la maîtrise des frais de personnel. Les dépenses d'investissement augmenteraient en 2019 (+8,5%) plus vite qu'en 2018 (+5,2%). L'accélération serait particulièrement vive pour les dé-

partements et les régions, après deux années marquées par les transferts de la compétence transports des départements aux régions.



Les recettes d'investissement (FCTVA, subventions reçues et dotations à l'investissement) progresseraient, elles aussi, très fortement (+8,2% après + 10,7% en 2018) et l'encours de dette se stabiliserait une nouvelle fois en 2019, après des années d'augmentation entre 2003 et 2017.

Projet de loi de Finances 2020 : les dispositions impactant les collectivités territoriales

Le dossier de presse du PLF 2020 publié par le Ministère de l'économie et des finances présente les données suivantes :

2020, dernière année des contrats dits de « Cahors »... avant de nouveaux contrats

« En 2020, la logique partenariale de contractualisation avec les collectivités locales sera reconduite pour poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement, tout en tenant compte du ralentissement des dépenses d'investissement en lien avec le cycle électoral. »

En parallèle, l'Etat souligne ce qu'il appelle des éléments de soutien pour 2020 :

- ⇒ les concours financiers augmenteront de 600 M€ par rapport à 2019 ce qui s'explique par le dynamisme de la TVA en substitution des dotations aux Régions ;
- ⇒ la DGF du bloc communal et des départements sera stabilisée (26,9 Md€ à périmètre constant);
- ⇒ les dotations de soutien à l'investissement local sont maintenues à 2 Md€ ;
- ⇒ le montant du FCVTA est évalué à 6 Md€, soit + 351 M€ par rapport à 2019 ce qui s'explique par la croissance de l'investissement public local.

Pour la période postérieure à ce contrat, Olivier Dussopt a été interrogé lors de la convention de l'AdCF à ce sujet. La Banque des territoires a produit la synthèse suivante :

« Des évolutions seront également possibles sur l'autre gros dossier d'actualité en matière de finances locales : la contractualisation entre l'Etat et les grandes collectivités territoriales. Le gouvernement, qui prévoit de reconduire le dispositif, se dit prêt à discuter de certaines évolutions avec les associations d'élus locaux. Par

exemple, ne doit-on pas prendre en compte les budgets annexes qui sont aujourd'hui tenus à l'écart ? Le secrétaire d'Etat a posé la question. En annonçant que les modifications devraient être inscrites dans un projet de loi de programmation des finances publiques, prévu pour le printemps prochain ("autour d'avril, mai, juin 2020"). »

La suppression totale de la taxe d'habitation

La loi de finances 2018 a mis en place un nouveau dégrèvement de taxe d'habitation (TH) aux ménages occupant leur logement à titre de résidence principale, en dispensant environ 80% des foyers fiscaux de cet impôt local en 2020.

Cette exonération de taxe d'habitation s'applique progressivement :

- abattement fiscal de 30% en 2018
- abattement fiscal de 65% en 2019
- exonération totale en 2020.

80 % des foyers ne paieront plus aucune taxe d'habitation sur leur résidence principale dès 2020. Pour les 20 % des ménages restants, la suppression de la taxe d'habitation se déploiera jusqu'en 2023, date à laquelle plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. L'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022 et enfin de 100 % en 2023. Cette réforme bénéficiera au total à 24,4 millions de foyers pour un gain moyen de 723 €.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants sera maintenue.

Enfin, à partir de 2021, la réforme s'appuie sur des dispositions extrêmement techniques : les Communes récupéreront le taux de Taxe sur le Foncier Bâti du Département, sur la feuille d'impôt, mais avec un niveau de recette différent en vertu d'un coefficient correcteur dont les effets restent à éclairer. Les intercommunalités se verraient, quant à elles, transférer l'équivalent de ressources en TVA. Dans les faits, le niveau de taxe d'habitation est transformé en quotité de TVA nationale.

Revitalisation des centres-villes

La loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018 a créé un contrat intégrateur unique - l'opération de revitalisation de territoire (ORT) - permettant de répondre aux différents enjeux en matière de revitalisation des centres des villes moyennes. Ce dispositif est notamment destiné à adapter et à moderniser le parc de logements et de commerces ainsi que le tissu urbain existant. »

Pour compléter ce dispositif, le projet de loi de finances pour 2020 prévoit de donner la possibilité aux collectivités territoriales d'instaurer une exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE), de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) au profit des petites activités commerciales (entreprises de moins de 11 salariés et de moins de 2 millions de chiffre d'affaires annuel) :

- dans les territoires ruraux (petites communes ayant encore moins de dix commerces et non intégrées à une aire urbaine) ;
- dans les zones d'intervention des communes ayant signé une convention ORT et dont le revenu médian par unité de consommation est inférieur à la médiane nationale.

Ces deux dispositifs de soutien en faveur du commerce de proximité pourront s'appliquer à compter du 1er janvier 2020.

A noter, enfin, la perte de la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) qui devient une variable d'ajustement.

1. ORIENTATIONS BUDGETAIRES ENVISAGEES

La Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo (CAVRA) construit ses budgets dans l'objectif de réaliser le projet de territoire acté en juin 2015. Il a été amendé à l'occasion de la fusion du 1^{er} janvier 2017 avec la Communauté de communes de la Raye. Par ailleurs, le pacte financier et fiscal adopté en juillet 2017, a été ajusté en 2019.

L'année 2020 marquant la dernière année du mandat, les investissements portés seront particulièrement axés sur la finalisation des grands projets lancés.

Sur le fonctionnement, les objectifs de la contractualisation président à toute préparation budgétaire. En effet, comme évoqué en introduction, l'Agglomération a signé un contrat avec le représentant de l'Etat le 28 juin 2018. Le taux objectif de +1,2% d'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement n'a pas été modulé selon les 3 critères possibles en la matière : évolution de la population, revenu moyen par habitant et évolution des dépenses réelles de fonctionnement réalisées entre 2014 et 2016.

Le tableau suivant donne le niveau maximal des dépenses réelles de fonctionnement pour 2018, 2019 et 2020 :

Objectifs contractualisés	Rappel de la base 2017	2018	2019	2020
Montant des dépenses réelles de fonctionnement en €	86 427 587	87 464 718	88 514 295	89 576 466

Si l'Agglomération maintient l'évolution de ses dépenses annuelles de fonctionnement à + 1,2 %, elle pourrait se voir octroyer des subventions d'investissement avec des taux majorés. A l'inverse, tout dépassement de cette norme donnera lieu à une sanction financière dite de « reprise ». Ainsi, si l'évolution des dépenses est supérieure à la somme maximum contractualisée, alors l'année suivante le budget communautaire sera amputé du dépassement.

Il convient de noter que lors de la signature du contrat, les parties ont convenu d'examiner notamment les incidences de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) qui fait l'objet d'un nouveau budget annexe depuis 2018. Les dépenses concernées seront retraitées et neutralisées de manière à ne pas affecter la comparaison avec la dépense réalisée par la Communauté d'Agglomération en 2017 sur son budget général.

Pour 2018, l'objectif des + 1,2% a été tenu et il le sera vraisemblablement sur 2019.

Le budget 2020 se construit dans la continuité des choix opérés pour le budget 2019, choix compatibles avec le contrat proposé par l'Etat, tout en prenant en compte les nouvelles offres d'équipements proposées aux usagers.

De manière globale, sur l'ensemble du rapport, les rétrospectives remontent à l'année 2016, année où se sont opérés de nombreux transferts de compétences.

1.1. Budget principal : évolution prévisionnelle des dépenses et recettes de fonctionnement

1.1.1 Les dépenses de fonctionnement

	Dépenses de fonctionnement	2016	2017	2018
011	Charges à caractère général	19 803 206,05 €	22 480 755,19 €	21 497 961,10 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	37 315 771,82 €	42 128 578,06 €	41 644 635,02 €
014	Atténuations de produits	31 597 104,01 €	30 361 017,43 €	29 537 524,26 €
65	Autres charges de gestion courante	20 080 883,57 €	19 017 532,00 €	20 799 888,86 €
66	Charges financières	1 022 137,30 €	1 357 390,37 €	659 936,47 €
67	Charges exceptionnelles	643 631,48 €	1 787 100,70 €	1 109 825,20 €
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	345 808,00 €	- €	- €
	Sous-total dépenses réelles	110 808 542,23 €	117 132 373,75 €	115 249 770,91 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		1 048 000,00 €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 925 660,19 €	5 996 979,45 €	6 664 945,69 €
		116 734 202,42 €	124 177 353,20 €	121 914 716,60 €

en M€	2016	2017	2018
Dépenses réelles de fonctionnement	111,95*	117,13	115,25
Variations		4,63%	-1,61%

*Le chiffre 2016 a été retraité avec le montant de la communauté de communes de la Rave avec laquelle l'Agglo a fusionné en 2017.

L'année 2017 a vu une augmentation notable des dépenses réelles de fonctionnement en raison de l'absorption de quatre syndicats. Auparavant, des contributions budgétaires communales ou intercommunales assuraient l'équilibre de ces budgets. La dissolution/absorption de quatre syndicats achève ce mode de financement : Syndicat mixte du bassin versant de la Véore, Syndicat du Chalon Savasse, Syndicat mixte Drôme des collines Valence Vivarais et Syndicat mixte Rovaltain. En complément, les dépenses affichées pour 2017 comprennent les soultes issues de la dissolution de Rovaltain payées aux deux Communautés sortantes.

Les montants du Compte administratif 2017 ressortent 117,13 M€ de dépenses réelles de fonctionnement. Pourtant, le contrat avec l'Etat retient 86,4 M€. Cet écart provient de deux retraitements réalisés par la loi de finances : d'une part les reversements de fiscalité sont exclus de la base de calcul (30,4 M€ en 2017), d'autre part les remboursements de masse salariale réalisés par la sécurité sociale viennent minorés ces charges (0,3 M€ en 2017).

Pour 2018, comme anticipé, le résultat présente une baisse de -1,61% grâce aux efforts réalisés sur l'ensemble des chapitres.

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement, hors atténuation de produits, voté au BP 2019 correspond au montant annoncé dans le rapport 2019 (90 M €), répartis ainsi :

	Dépenses de fonctionnement	BP 2019
011	Charges à caractère général	23 262 635,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	42 833 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	21 831 332,00 €
66	Charges financières	900 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	615 938,00 €
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	- €
	Total	89 443 405,00 €

Montant prévisionnel du BP 2020 sur le même périmètre : 90 à 91,5 M€. Ce montant intègre les prévisions détaillées ci-après ainsi que celles des charges financières et exceptionnelles.

1.1.1.1. Evolutions des charges à caractère général

En 2017, le budget a intégré les charges des syndicats dissous et les transferts de charges complémentaires.

Sur 2018, de réels efforts de gestion au niveau de l'ensemble des services ont abouti à des charges à caractère général à hauteur de 21,5 M € soit une baisse de - 4,36 %. Au global, la réduction des budgets des services a permis d'absorber la croissance des coûts de l'énergie et de dépenses contraintes telles que les assurances ou les refacturations réalisées par les Communes membres.

en M€	2016	2017	2018
Charges à caractère général	20,10*	22,48	21,50

* chiffre consolidé CA Valence Romans Agglo / CC de la Raye

Pour 2019, un fort taux de réalisation de ce chapitre, voté à 23,263 M€ au BP, ferait retrouver le niveau de dépenses 2017.

Pour le BP 2020, une augmentation de maximum +1,8% par rapport au BP 2019 pourrait être constatée (23,6 M€). La poursuite des efforts de gestion permettra d'absorber en partie les charges liées aux nouveaux équipements.

1.1.1.2. Evolutions des frais de personnel

En 2017, la masse salariale a atteint 42 M€. Elle incorpore une série d'évolutions liée notamment à l'absorption des syndicats mais aussi à l'achèvement des transferts de personnel constatés sur une année incomplète en 2016.

En 2018, le cadre contractuel avec l'Etat imposait à la Communauté d'agglomération de tenir un objectif de + 1,2 % sur la masse salariale. Compte tenu d'un glissement-vieillesse-technicité qui se situe entre 2 et 3 %, cela nécessitait un programme ambitieux de limitation de la croissance de la masse salariale. Les efforts menés ont permis d'aboutir à une baisse de la masse salariale à 41,64 M€.

en M€	2016	2017	2018
Frais de personnel	37,45*	42,13	41,64

* chiffre consolidé CA Valence Romans Agglo / CC de la Raye

Sur 2019, ce chapitre devrait connaître une réalisation située à près de 42,8 M€.

Pour le BP 2020, le chapitre 012 devrait se situer entre 44,5 M et 45 M€ notamment avec l'ouverture des nouveaux équipements et le transfert de la médiathèque d'Etoile.

1.1.1.3. Les reversements de fiscalité : les relations financières avec les Communes sur le fonctionnement

Il s'agit de dépenses retracées au chapitre 014 – Atténuations de produits.

Les attributions de compensation (article 739211)

Seules les attributions de compensation positives figurent dans ce tableau. En effet, lorsque les transferts et services communs facturés excèdent les produits transférés, l'attribution de compensation devient négative. Dans ce cas, qui concerne Peyrus, Montmeyran et Valence, la Communauté d'agglomération perçoit une ressource communale. Ainsi, avec la mise en œuvre des services communs, la Ville de Valence verse une contribution à la Communauté d'agglomération d'un peu moins de 6 M€. Toutefois, pour 2020, ces montants vont sensiblement être modifiés en raison des évolutions de pacte financier d'une part, de l'évolution dérogatoire de l'attribution de compensation dont Peyrus bénéficiera d'autre part.

Pour 2018, ces transferts à destination des Communes atteignent 22,46 M€. En effet, lors de la création de Valence agglomération sud Rhône-Alpes en 2010, il avait été instauré un mécanisme de solidarité pour une durée de huit années. Les communes présentes dans l'ancien Syndicat mixte Valence Major ont perçu une majoration de leurs attributions de compensation pour près de 700 000 € par an. Ce dispositif s'est éteint en 2018. En outre, près de 60 000 € ont été prélevés sur les communes au titre de la croissance du produit de la fiscalité sur le foncier bâti en application du pacte financier et fiscal approuvé en 2017.

en M€	2016	2017	2018
Attributions de compensation versées	23,34*	23,26	22,46

* chiffre consolidé CA Valence Romans Agglo / CC de la Raye

Pour le BP 2019, Valence Romans Agglo avait proposé un volume quasi identique à 2018, 22,43 M€.

En 2019, la révision du pacte financier a permis d'adapter les modalités de financement des transferts de charges. En effet, le cadre juridique des attributions de compensation permet d'en payer une part en investissement. A ce jour, le financement du coût de renouvellement des équipements est payé par les Communes par prélèvement sur une recette de fonctionnement. L'ajustement du pacte propose aux Communes qui le souhaitent de financer ces charges par une dépense d'investissement, ce qui – en contrepartie – majore leurs recettes de fonctionnement.

Aussi, pour le BP 2020, l'article relatif aux attributions de compensation sera augmenté du montant estimé des communes qui ont fait le choix de l'AC investissement (environ 1,7 M€), ce qui, en parallèle, va générer de nouvelles recettes d'investissement pour l'Agglo.

Par ailleurs, le pacte financier se traduit également par des flux de solidarité interterritoriale. En 2019, 3^{ème} année du pacte, l'objectif de 300 000€ prélevés devrait être atteint. Depuis 2017, une dotation de solidarité communautaire redistribue une part de la croissance de la taxe sur le foncier bâti perçu par les Communes au titre des tènements économiques. Ce niveau de dotation est maintenu. L'Agglomération verse une enveloppe limitée. Cela correspond au choix politique de favoriser l'investissement sur le territoire pour ce mandat avec notamment une enveloppe de 5 puis 5,4 M€ et enfin de 8,79 M€ de fonds de concours à destination des Communes.

Dans le cadre de la révision du pacte, un nouveau dispositif de révision des attributions majore marginalement les attributions de compensation de la croissance des Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) photovoltaïques sur les bâtiments agricoles. Il incorpore ces sommes aux montants reversés aux Communes de moins de 2 000 habitants.

Enfin, en 2020, un ajustement est à l'étude pour inciter les Communes à accompagner le développement du photovoltaïque sur le territoire.

Pour le BP 2020, le montant des attributions de compensation versées augmentera des sommes basculées en attribution de compensation d'investissement (soit + 1,7M €). Cette somme sera en contrepartie perçue en tant que recette d'investissement.

1.1.1.4. Evolutions des autres charges de fonctionnement

L'appréciation de ces dépenses inclut des charges au-delà du seul chapitre comptable 65 : les charges exceptionnelles et les reversements de fiscalité autres que ceux décrits précédemment.

En 2017, le versement de participation à des structures extérieures chute brutalement (cf infra suppression de 4 syndicats : Rovaltain, Véore, Chalon Savasse et Syndicat mixte Drôme des collines et changement d'imputation comptable de la SPL Office de tourisme).

Sur 2018, les autres charges de gestion courante augmentent en raison de la création du budget GEMAPI. En effet, les charges relatives à cette mission relevaient auparavant des chapitres 011 et 012 du budget général. Désormais, le versement d'une subvention du budget principal vers ce nouveau budget annexe apparaît au chapitre 65 (1,3 M€).

en M€	2016	2017	2018
Autres charges extérieures	23,31*	19,87	21,63

* chiffre consolidé CA Valence Romans Agglo / CC de la Raye

Sur 2019, un niveau de dépenses proche de celui de 2018 est attendu pour un BP voté à 21,83 M€.

Pour le BP 2020, une stabilisation de ces dépenses est attendue.

1.1.1.5. Autres dépenses et prélèvements sur le fonctionnement

La dette sera présentée de manière détaillée par la suite. Il n'est donc pas fait état ici des éléments relatifs à l'annuité.

En outre, le budget comporte d'autres charges dont les volumes contraints se reconduisent d'année en année. De manière simplifiée, il s'agit des deux prélèvements suivants : Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR-article 739221) et Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC-article 739223). Ces deux postes de charges répondent à des logiques différentes.

Le FNGIR provient de la suppression de la taxe professionnelle en 2010. Ce prélèvement correspond à l'écart entre les nouvelles ressources de substitution et l'ancien panier de recettes. En 2018, comme en 2019, 5 889 387 € ont été versés à ce titre.

Le FPIC traduit une position légèrement plus défavorable de la Communauté dans son format d'après la fusion de 2017 au regard des critères de péréquation horizontale entre Communes et intercommunalités. La Communauté d'agglomération figurait parmi les « ni riches / ni pauvres » et ne s'acquittait d'aucun prélèvement. La Communauté de communes de la Raye figurait parmi les territoires « plutôt aisés », l'intercommunalité payait 25 000 € soit 8 € par habitant. Ces qualifications caricaturales émanent des modalités complexes de calcul de ce fonds. La Communauté d'agglomération est prélevée d'à peine 1 € par habitant réparti entre les Communes et l'intercommunalité. Cette dernière prend à sa charge un tiers du montant soit 61 888 € en 2017 et 51 250 € pour 2018.

Sur 2019, les prélèvements sont assez similaires à ceux de 2017. L'enveloppe nationale du FPIC n'a pas été modifiée mais le montant prélevé en 2019 retrouve le niveau de 2017, environ 62 000 €. En effet, une somme est notifiée de façon globale sur le territoire et répartie entre les communes et l'Agglo en fonction du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF). Celui de l'Agglo a augmenté en 2019 (37% à 45%), le montant dont elle s'acquitte augmente dans ces proportions. Il faut noter que cette dépense n'est pas prise en compte dans le montant des dépenses réelles de fonctionnement listées par l'Etat dans le cadre de la contractualisation.

Enfin, le mécanisme du FNGIR n'évolue qu'à la marge, son montant sera identique pour l'Agglomération.

Pour 2020, une stabilisation de ces charges est à prévoir.

1.1.2. Les recettes de fonctionnement

	Recettes de fonctionnement	2016	2017	2018
013	Atténuations de charges	255 473,34 €	343 769,31 €	226 361,62 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	5 802 639,36 €	6 321 618,48 €	6 932 168,43 €
73	Impôts et taxes	85 972 453,65 €	90 263 258,11 €	93 536 847,61 €
74	Dotations et participations	32 570 473,63 €	35 435 004,31 €	32 827 801,68 €
75	Autres produits de gestion courante	136 786,45 €	151 124,49 €	141 952,34 €
76	Produits financiers	283,70 €	9 332,90 €	9 331,47 €
77	Produits exceptionnels	374 853,36 €	1 012 573,35 €	815 666,48 €
	Sous-total recettes réelles	125 112 963,49 €	133 536 680,95 €	134 490 129,63 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		1 048 000,00 €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	369 800,00 €	840 000,00 €	522 884,17 €
		125 482 763,49 €	135 424 680,95 €	135 013 013,80 €

Les recettes réelles de fonctionnement ont connu une forte croissance en 2017 en raison des modifications du territoire de la Communauté d'agglomération. Le budget 2018 permet de constater une légère progression des recettes réelles de fonctionnement à 134,49 M€. Cette situation provient pour l'essentiel de la dynamique des produits de fiscalité : la Communauté d'agglomération a perçu près de 1,2 M€ de rôle supplémentaire au titre des taxes soumises à rôle d'imposition : taxe d'habitation, de foncier bâti et non bâti, cotisation foncière des entreprises. En parallèle, les crédits de dotation, les recettes des tarifs et des partenaires extérieurs sont relativement stables.

en k€	2016	2017	2018
Total des recettes réelles de fonctionnement	126,05*	133,54	134,49
Variations		5,94%	0,71%

*Chiffre consolidé avec celui de la Communauté de Communes de la Raye

Sur 2019, les recettes réelles de fonctionnement devraient évoluer de l'ordre de + 1 % mais avec une reprise prévisionnelle des provisions en baisse. Ainsi, hors reprise, le trend serait de l'ordre de + 2 %.

	Recettes réelles de fonctionnement	BP 2019
013	Atténuations de charges	225 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 618 164,00 €
73	Impôts et taxes	93 600 000,00 €
74	Dotations et participations	32 363 847,00 €
75	Autres produits de gestion courante	136 183,00 €
76	Produits financiers	- €
77	Produits exceptionnels	184 000,00 €
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	3 000 000,00 €
	Total	136 127 194,00 €

Sur 2020, les recettes devraient être supérieures à celles de 2019 en raison de la poursuite du dynamisme de la fiscalité économique. Toutefois, les mécanismes de reprise de provision peuvent atténuer le niveau de ressources sans pour autant considérer que les marges de manœuvre se réduisent.

1.1.2.1. Les produits directs des services et le reversement des frais de gestion

Ces produits représentent moins de 5 % des recettes de fonctionnement. Pour 2017, la Communauté d'agglomération a vu son produit progresser pour atteindre 6,32 M€ et 6,93 M€ sur 2018. La progression tient essentiellement dans les refacturations. Les tarifs n'évoluent pas dans de telles proportions.

Ces éléments ainsi que le périmètre des budgets généraux et annexes influent fortement sur ce volume de produits.

en M€	2016	2017	2018
Produit des tarifs et du domaine	6,10*	6,32	6,93

*Chiffre consolidé avec celui de la Communauté de Communes de la Raye

Sur 2019, 6,618 M ont été votés au BP. Un niveau de recettes équivalent à 2018 pourrait être constaté.

Pour le BP 2020, le niveau de ces ressources devrait rester stable. Seuls quelques ajustements tarifaires pourraient modifier marginalement les montants perçus.

1.1.2.2. Les produits de fiscalité directe

Les montants ci-après comprennent la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), les taxes foncières et la taxe d'habitation. Ils sont regroupés aux natures comptables 73111 et 73112. Ces produits de fiscalité ont augmenté entre 2016 et 2018.

En 2018, la revalorisation « automatique » des bases et le dynamisme des assiettes, ainsi que les rôles supplémentaires permettent d'afficher un résultat à 82,6 M€. Il s'agit d'une progression de l'ordre de +4,27 % sans aucune augmentation des taux. Cette évolution exceptionnelle provient pour l'essentiel des rôles supplémentaires évoqués ci-avant.

en M€	2016	2017	2018
Produits de fiscalité	77,78*	79,22	82,60

*Chiffre consolidé avec celui de la Communauté de Communes de la Raye

En 2019, la revalorisation de 2% des bases des locaux d'habitation et de -1% des bases des locaux professionnels devrait faire progresser le résultat ; ainsi que l'impôt instable sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui réserve une part de dynamique exceptionnelle pour 2019 puisqu'elle devrait croître de l'ordre de 4%.

La loi de finances pour 2020 prévoit une réforme importante de la fiscalité des Communes et de leur groupement. La disparition de la taxe d'habitation se traduira par un confortement du pouvoir de taux des Communes. Elles récupéreront un produit de foncier bâti équivalent au produit de taxe d'habitation avec un taux départemental corrigé. Les intercommunalités disposeront d'une ressource de remplacement correspondant à une fraction de taxe sur la valeur ajoutée. Tous ces éléments seront précisés par les deux lois de finances successives. L'année 2020 correspond donc à la dernière année du régime fiscale actuel.

Pour 2020, la dynamique fiscale et économique du territoire devrait être favorable. Les résultats 2020 prouveront l'efficacité de la politique de développement économique.

1.1.2.3. La dotation globale de fonctionnement

La DGF se décompose ainsi :

Une dotation d'intercommunalité, fonction du potentiel de richesse des territoires et de l'intégration fiscale deux ans auparavant. Elle correspond à une dotation de 9,3 M€ de laquelle est déduite - 5,8 M€ soit la composante de baisse de dotation nommée contribution au redressement des finances publiques (CRFP). Cette part varie en fonction de l'intégration de l'intercommunalité. Les transferts de compétences et de personnel via la mutualisation influent sur le niveau de dotation. En 2018, la dotation d'intercommunalité a légèrement progressé en raison du mécanisme de garantie en vigueur la deuxième année d'existence d'une intercommunalité issue de fusion et des règles de calcul pour cette deuxième année : 3,125 M € en 2017 et 3,484 M € en 2018. Pour 2019, elle se stabilise à 3,846 M€.

Une dotation de compensation issue de la réforme de 2000 de la taxe professionnelle qui marque plutôt la richesse antérieure du territoire. La dotation de compensation qui représente désormais 80 % de la DGF a connu également une forte décroissance. Elle passe ainsi de 16,670 M€ en 2017 à 16,322 M€ en 2018 puis 15,947 M€ en 2019. Cette situation avait été anticipée et expliquée dans le rapport d'orientations budgétaires 2019.

en M€	2016	2017	2018
Dotation globale de fonctionnement	20,83	19,79	19,81

**Chiffre consolidé avec celui de la Communauté de Communes de la Raye*

L'analyse apportée par la Chambre Régionale des Comptes, dans son rapport, révèle la situation défavorable dans laquelle Valence Romans Agglo se trouve quant à la DGF :

En ce qui concerne le calcul du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF), il aurait dû être bonifié au 1^{er} janvier 2018, car prenant en compte les transferts de charges et les mutualisations effectives au 1^{er} janvier 2016, permettant d'espérer un gain de DGF (dotation d'intercommunalité) de 1,5 M€ par an dès 2018. La fusion avec la communauté de communes de la Raye en 2017 a conduit à un décalage d'une année l'application de la bonification, soit au 1^{er} janvier 2019. Or, la loi de finances 2019 a voté la réforme de la dotation d'intercommunalité, plafonnant l'augmentation de celle-ci.

In fine, la dotation d'intercommunalité ne connaît qu'une augmentation modérée, limitant « les bénéfices financiers externes attendus des progrès de l'intégration communautaire : transferts de compétences et mutualisations ».

Sur 2019, la DGF stagne à 19,79 M€.

Pour le BP 2020, il est également prévu une stabilisation de la Dotation globale de fonctionnement. Comme en 2019, la hausse de la dotation d'intercommunalité devrait être absorbée par la baisse de la dotation de compensation.

1.1.2.4. Les autres recettes de fonctionnement

Sur 2018, les autres recettes de fonctionnement représentaient 25,15 M€. Ces 19 % des recettes provenaient pour plus de la moitié de participations d'autres financeurs publics.

Ces dernières, constatées au chapitre 74, correspondent essentiellement aux versements de la CAF au titre des compétences enfance / jeunesse. En 2017, ces recettes ont connu une croissance atypique puisque d'importantes régularisations ont porté leur montant de plus de 11 M€. Sur 2018, les financements de la CAF sont revenus à un niveau plus classique de l'ordre de 9 M€. Sur 2019, ils devraient se stabiliser. Il s'agit de l'essentiel des financements extérieurs perçus en fonctionnement.

Le second produit significatif provient des attributions de compensation négatives que versent trois Communes (nature 73211). La principale provient de Valence. Ainsi, ces montants s'élevaient à plus de

5,2 M€ en 2017 et 5,9 M € en 2018, qui est l'année de l'achèvement du phénomène de mutualisation des services supports entre la Ville de Valence et la Communauté d'agglomération.

Toutefois, avec la modification des modalités de versement des attributions de compensation évoqué ci-avant : **les attributions de compensation de fonctionnement seront moins négatives puisque les Communes verseront une attribution de compensation d'investissement.** Aussi, dès 2019, cette recette sera diminuée à hauteur de 2,1 M€ pour devenir une recette d'investissement.

La Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo perçoit d'autres produits moins significatifs. Il s'agit notamment de la taxe de séjour reversée à l'office de tourisme pour environ 700 k€, de quelques produits de loyers et produits exceptionnels tels que les remboursements d'assurance et de remboursement de frais de personnel mis à disposition.

Pour le BP 2020, le niveau de ces recettes sera assez similaire à celui prévu pour 2019.

1.2 Budget principal : évolution prévisionnelle des dépenses et recettes en investissement

1.2.1 Les dépenses d'investissement

	Dépenses d'investissement	2016	2017	2018
20	Immobilisations incorporelles	446 455,16 €	1 151 492,08 €	803 164,13 €
204	Subventions d'équipement versées	4 376 726,13 €	5 610 833,85 €	6 643 481,50 €
21	Immobilisations corporelles	8 715 798,25 €	11 044 289,69 €	13 519 061,09 €
23	Immobilisations en cours	1 613 478,66 €	4 871 186,07 €	16 895 419,95 €
26	Participations et créances	1 974 835,44 €	3 800 000,00 €	25 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	53 568,31 €	155 257,10 €	12 300,00 €
4581	Opérations sous mandat	- €	74 578,48 €	16 608,00 €
	Sous-total dépenses d'équipement	17 180 861,95 €	26 707 637,27 €	37 915 034,67 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 120 112,04 €	3 342 329,55 €	2 985 253,92 €
	Sous-total dépenses réelles	19 300 973,99 €	30 049 966,82 €	40 900 288,59 €
041	Opérations patrimoniales		7 056 873,39 €	309 987,92 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	369 800,00 €	840 000,00 €	522 884,17 €
	Total	19 670 773,99 €	37 946 840,21 €	41 733 160,68 €

Les dépenses d'investissement du Budget Général sont en majorité gérées par le système des Autorisations de Programme et sont présentées en détail dans la partie 2 du présent rapport relatif à la pluriannualité.

Sur 2019, année haute de l'investissement sur le mandat, les dépenses d'équipement ont été votées à plus de 71 M€. Les réalisations devraient *in fine* aboutir à un résultat entre 45 M et 50 M€.

Pour 2020, les dépenses d'équipement devraient être de l'ordre de 45M à 50M €.

Enfin, en ce qui concerne le remboursement du capital de la dette, sur 2019 il devrait s'élever à 3,27 M€. Pour 2020, il est projeté à 4,27 M€ en raison des nouveaux emprunts réalisés pour financer le projet de territoire.

1.2.2 Les recettes d'investissement

	Recettes d'investissement	2016	2017	2018
10	Dotations, fonds divers et réserves	12 381 486,58 €	14 965 527,24 €	10 649 701,27 €
13	Subventions d'investissement	1 343 390,77 €	2 178 735,73 €	6 252 869,37 €
20	Immobilisations incorporelles		- €	- €
204	Subventions d'équipement versées	- €	6 896,13 €	902 326,11 €
21	Immobilisations corporelles	- €	334,24 €	6 169,20 €
23	Immobilisations en cours	27 100,50 €	23 322,43 €	7 205,92 €
4581	Opérations sous mandat			53 329,83 €
4582	Opérations sous mandat	73 500,00 €	- €	12 594,09 €
	Sous-total recettes d'équipement	13 825 477,85 €	17 174 815,77 €	17 884 195,79 €
16	Emprunts et dettes assimilées	9 200,07 €	3 100,00 €	8 003 000,17 €
	Sous-total recettes réelles	13 834 677,92 €	17 177 915,77 €	25 887 195,96 €
041	Opérations patrimoniales		7 056 873,39 €	309 987,92 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 925 660,19 €	5 996 979,45 €	6 664 945,69 €
	Total	19 760 338,11 €	30 231 768,61 €	32 862 129,57 €

Sur 2019, les recettes d'équipement ont été votées à hauteur de 19,04 M€ dont 8,7M€ de FCTVA et 7,6 M€ de subventions de partenaires extérieurs.

Pour 2020, les recettes liées au FCTVA sont estimées à 6M voire 6,5 M € et celles des partenaires extérieurs à 6M€.

En ce qui concerne les emprunts, le BP 2019 affichait un montant de 38,27 M€ qui correspond à l'emprunt « d'équilibre » et qui n'est jamais totalement réalisé. 26M€ d'emprunt ont été réalisés sur 2019.

Pour 2020, il pourrait être nécessaire d'emprunter la moitié des dépenses d'équipement réalisées.

1.3. Les orientations des budgets annexes

Sur 2019, treize budgets décrivent l'activité de la Communauté d'agglomération : un budget principal et douze budgets annexes. Le tableau ci-après synthétise ce fonctionnement budgétaire de la Communauté d'agglomération.

Les trois principaux budgets - général, assainissement et déchets ménagers - s'élèvent à près de 152 M€ de dépenses de fonctionnement consolidées.

Le budget GEMAPI créé en 2018 représente près de 2 M€ en fonctionnement.

Trois budgets économiques isolent les activités assujetties à la TVA dans ce domaine.

En outre, six budgets de services communs regroupent 26 M€ de dépenses de fonctionnement. Une part d'entre elles est déjà comptabilisée dans le budget général : la part propre à l'Agglomération est retranscrite dans les 117 M€ de dépenses de fonctionnement, la part des Villes est quant à elle neutralisée au travers des attributions de compensation.

Budgets	Objet	Ressources de financement	Fonctionnement : dépenses réelles CA 2019 projeté
Général	Compétences hors budgets annexes	Fiscalité, tarifs, dotations, subventions.	117 M€
Assainissement	Eaux usées + SPANC	Redevances et subventions	9 M€

GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	Prélèvement spécifique	1,95 M €
Déchets ménagers	Collecte et traitement	TEOM + redevance spéciale	26,1 M€
Economies : 3 budgets	Zones, bâtiments et équipements Rovaltain	Vente, locations redevances	Variable en fonction des années.
Services communs : 6 budgets	Archives, Autorisation du droit des sols, Cuisine centrale, Services administratifs, Services techniques, Systèmes d'information.	Adhérents différents en fonction des services.	25,5 M€ Mais avec un périmètre qui peut évoluer chaque année

Enfin, en vertu de la loi Notre et à droit constant connu, la compétence Eau potable devrait être transférée au 1^{er} janvier 2020 à la communauté d'Agglomération. Aussi, cette nouvelle compétence ferait l'objet de deux budgets : un premier budget au titre de l'autorité organisatrice de la compétence d'une part, un second retraçant les opérations sur les zones gérées par la régie autonome.

Par ailleurs, le fait que le territoire soit lauréat de l'appel à projet TIGA (Territoires d'Innovation de Grande Ambition) implique une évolution de l'organisation de la compétence. Elle aura probablement des conséquences sur la structure budgétaire de la Communauté d'agglomération.

1.3.1 Budget Assainissement

Le périmètre de la compétence s'est stabilisé en 2018. Les communes de l'ancienne Communauté de communes de la Raye ont transféré les charges et les produits attachés à la compétence assainissement, la partie relative au service public d'assainissement non collectif est déjà assumée depuis la fusion.

Depuis 2019, l'Assainissement est géré par une régie autonome sans personnalité morale. Un conseil d'exploitation accompagne cette réorganisation en complément des décisions prises par le Conseil communautaire.

FONCTIONNEMENT

Sur la section de fonctionnement, les modifications en matière de délégation de service public, de la régie intéressée à l'affermage, changent la nature comptable des opérations sans pour autant déstabiliser les budgets.

	Dépenses de fonctionnement	2016	2017	2018
011	Charges à caractère général	5 981 194,92 €	5 660 597,21 €	4 364 375,48 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 662 618,91 €	2 756 079,43 €	2 868 991,43 €
022	Dépenses imprévues	- €	- €	- €
65	Autres charges de gestion courante	- €	79 962,97 €	79 764,43 €
66	Charges financières	785 581,06 €	514 071,95 €	564 955,17 €
67	Charges exceptionnelles	1 908 741,35 €	2 240 843,40 €	1 593 387,51 €
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations			
	Sous-total dépenses réelles	11 338 136,24 €	11 251 554,96 €	9 471 474,02 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 714 574,00 €	4 500 000,00 €	4 341 138,55 €
	Total	19 052 710,24 €	15 751 554,96 €	13 812 612,57 €

	Recettes de fonctionnement	2016	2017	2018
013	Atténuations de charges	4 915,11 €	1 246,09 €	16 887,91 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	13 038 830,61 €	13 812 098,48 €	13 375 508,71 €
74	Subventions d'exploitation	1 387 849,08 €	1 543 890,21 €	1 054 845,82 €
75	Autres produits de gestion courante	- €	10 000,00 €	3 750,00 €
76	Produits financiers	11,01 €		
77	Produits exceptionnels	992 997,73 €	672 902,97 €	596 772,08 €
78	Reprises sur provisions et dépréciations	2 170 040,00 €	1 228 646,68 €	6 448 353,32 €
	Sous-total recettes réelles	17 594 643,54 €	17 268 784,43 €	21 496 117,84 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		800 000,00 €	771 852,10 €
	Total	17 594 643,54 €	18 068 784,43 €	22 267 969,94 €

	BP 2019	Perspectives 2020
Dépenses réelles de fonctionnement	9,674 M€ dont 2,5 M€ au chap 011, 3,1 M€ au chap 012 3,1 M€ au chap 65	Le niveau 2020 devrait se stabiliser par rapport à celui de 2019.
Recettes réelles de fonctionnement	14,487 M€ dont 13,4 M€ au chap 70	Les recettes devraient rester du même niveau que 2019

INVESTISSEMENT

	Dépenses d'investissement	2016	2017	2018
13	Subventions d'investissement		- €	30 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	576 649,84 €	595 835,41 €	489 183,70 €
21	Immobilisations corporelles	1 962 427,12 €	2 879 453,06 €	2 113 225,56 €
23	Immobilisations en cours	1 648 728,25 €	1 124 182,35 €	1 276 930,59 €
	Sous-total dépenses d'équipement	4 187 805,21 €	4 599 470,82 €	3 909 339,85 €
16	Emprunts et dettes assimilées	3 906 258,53 €	3 014 219,37 €	1 914 878,65 €
	Sous-total dépenses réelles	8 094 063,74 €	7 613 690,19 €	5 824 218,50 €
041	Opérations patrimoniales		164 063,56 €	19 225,73 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 170 040,00 €	800 000,00 €	771 852,10 €
	Total	10 264 103,74 €	8 577 753,75 €	6 615 296,33 €

	Recettes d'investissement	2016	2017	2018
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 144 417,02 €	72 928,02 €	45 726,89 €
13	Subventions d'investissement	506 311,55 €	411 589,16 €	573 545,20 €
23	Immobilisations en cours	41 064,57 €	33 573,35 €	64 330,51 €
27	Autres immobilisations financières	- €	227 527,22 €	156 102,64 €
	Sous-total recettes d'équipement	5 691 793,14 €	745 617,75 €	839 705,24 €
16	Emprunts et dettes assimilées	16 095,82 €	9 139,62 €	- €
	Sous-total recettes réelles	5 707 888,96 €	754 757,37 €	839 705,24 €
041	Opérations patrimoniales		164 063,56 €	19 225,73 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 714 574,00 €	4 500 000,00 €	4 341 138,55 €
	Total	13 422 462,96 €	5 418 820,93 €	5 200 069,52 €

	BP 2019	Perspectives 2020
Dépenses réelles d'investissement	13,114 M€ dont 2M € chap 16	Année haute de travaux comme en 2019.
Recettes réelles d'investissement	8,301 M€ dont 7,3 M € au chap 16	En 2019, encaissement d'un emprunt de 5M €, recours non nécessaire en 2020.

1.3.2 Budget GEMAPI

En 2018, le vote d'un produit de taxe GEMAPI a permis la création de ce budget annexe. Ce dernier garantit une affectation exclusive des montants. L'autorisation de programme relative aux investissements sur les rivières a basculé vers ce budget annexe.

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		2018
011	Charges à caractère général	376 854,81 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	864 672,25 €
65	Autres charges de gestion courante	164 323,60 €
66	Charges financières	309 750,29 €
	Sous-total dépenses réelles	1 715 600,95 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	81 666,32 €
	Total	1 797 267,27 €

Recettes de fonctionnement		2018
013	Atténuations de charges	470,13 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	49 737,00 €
73	Impôts et taxes	1 000 767,00 €
74	Dotations et participations	254 285,55 €
75	Autres produits de gestion courante	1 300 000,00 €
77	Produits exceptionnels	650,00 €
	Sous-total recettes réelles	2 605 909,68 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	180,00 €
	Total	2 606 089,68 €

	BP 2019	Perspectives 2020
Dépenses réelles de fonctionnement	2,132 M€ dont 0,7 M€ au chap 011, 1M€ au chap 012	Avec la mise à disposition d'un budget dédié, le volume de crédit de fonctionnement a augmenté en 2019 pour prendre en considération une plus juste affectation des dépenses affectées à cette mission. L'année 2020 devrait présenter un budget stable.
Recettes réelles de fonctionnement	2,719 M€ dont 1M€ au chap 70 et 1,3 M€ au chap 77	Stabilité des recettes projetée.

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement		2018
20	Immobilisations incorporelles	80 681,94 €
204	Subventions d'équipement versées	4 763,14 €
21	Immobilisations corporelles	105 931,47 €
23	Immobilisations en cours	96 698,24 €
27	Autres immobilisations financières	132 470,00 €
	Sous-total dépenses d'équipement	420 544,79 €
16	Emprunts et dettes assimilées	480 915,54 €
	Sous-total dépenses réelles	901 460,33 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	180,00 €
	Total	901 640,33 €

	Recettes d'investissement	2018
13	Subventions d'investissement	559 145,77 €
	Sous-total recettes réelles	559 145,77 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	81 666,32 €
	Total	640 812,09 €

	BP 2019	Perspectives 2020
Dépenses réelles d'investissement	4,109 M€ dont 3,629 M€ de dépenses d'équipement	En 2019, accroissement net des dépenses prévues pour le développement de cette compétence. 2020 devrait se situer au même niveau.
Recettes réelles d'investissement	3,523 M€ dont 2,264 M€ d'emprunts	Stabilité projetée.

1.3.3 Budget Déchets ménagers

En 2018, le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été harmonisé à 7,95 %.

Cette décision est le produit des efforts réalisés depuis le début du mandat. Elle permet de sécuriser les ressources de ce budget au regard d'une jurisprudence croissante. Avec le taux adopté, le budget s'équilibre juste à hauteur des besoins actuels. Il permet de financer le programme prévu ni plus, ni moins.

FONCTIONNEMENT

	Dépenses de fonctionnement	2016	2017	2018
011	Charges à caractère général	10 030 857,87 €	10 140 701,19 €	10 489 023,18 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 072 500,12 €	3 071 598,21 €	2 954 160,64 €
65	Autres charges de gestion courante	12 247 322,59 €	12 541 095,20 €	12 607 174,67 €
66	Charges financières	11 349,61 €	10 821,96 €	10 357,72 €
67	Charges exceptionnelles	2 290 720,02 €	6 929,50 €	8 698,00 €
	Sous-total dépenses réelles	27 652 750,21 €	25 771 146,06 €	26 069 414,21 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	659 504,24 €	713 086,00 €	721 060,54 €
	Total	28 312 254,45 €	26 484 232,06 €	26 790 474,75 €

	Recettes de fonctionnement	2016	2017	2018
013	Atténuations de charges	6 288,85 €	750,70 €	12 973,15 €
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	1 867 102,07 €	2 027 485,43 €	2 179 564,46 €
73	Impôts et taxes	22 740 676,00 €	23 028 968,00 €	22 739 806,00 €
74	Dotations et participations	2 512 194,30 €	1 646 776,49 €	2 257 686,76 €
75	Autres produits de gestion courante		36 261,00 €	- €
77	Produits exceptionnels	66 088,55 €	139 521,67 €	14 766,97 €
	Sous-total recettes réelles	27 192 349,77 €	26 879 763,29 €	27 204 797,34 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 248,00 €	1 248,00 €	1 248,00 €
	Total	27 193 597,77 €	26 881 011,29 €	27 206 045,34 €

	BP 2019	Perspectives 2020
Dépenses réelles de fonctionnement	26,630 M dont 10,975 M€ au chap 011 et 12,727 M€ au chap 65	Les dépenses 2020 devraient se situer au même niveau.
Recettes réelles de fonctionnement	27,430 M€ dont 3,030 M€ au chap 73	Stabilité projetée.

INVESTISSEMENT

	Dépenses d'investissement	2016	2017	2018
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €	234,62 €
204	Subventions d'équipement versées	6 056,15 €	25 405,40 €	13 813,10 €
21	Immobilisations corporelles	255 352,49 €	548 251,22 €	2 692 085,57 €
23	Immobilisations en cours	46 032,30 €	7 813,00 €	15 578,39 €
	Sous-total dépenses d'équipement	307 440,94 €	581 469,62 €	2 721 711,68 €
16	Emprunts et dettes assimilées	54 693,00 €	9 580,26 €	10 043,94 €
	Sous-total dépenses réelles	362 133,94 €	591 049,88 €	2 731 755,62 €
041	Opérations patrimoniales			15 578,39 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 248,00 €	1 248,00 €	1 248,00 €
	Total	363 381,94 €	592 297,88 €	2 748 582,01 €

	Recettes d'investissement	2016	2017	2018
10	Dotations, fonds divers et réserves	981 745,66 €	98 825,19 €	61 875,55 €
13	Subventions d'investissement	- €	- €	12 651,00 €
	Sous-total recettes réelles	981 745,66 €	98 825,19 €	74 526,55 €
041	Opérations patrimoniales	663 504,24 €		15 578,39 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		713 086,00 €	721 060,54 €
	Total	1 645 249,90 €	811 911,19 €	811 165,48 €

	BP 2019	Perspectives 2020
Dépenses réelles d'investissement	4,420 M€ dont 4,409 M€ de dépenses d'équipement	Au moment de la préparation du rapport, baisse des dépenses, dans l'attente des reports de crédits de l'année 2019.
Recettes réelles d'investissement	3,620 M€ dont 2,9 M€ d'emprunts	Les recettes seront adaptées en conséquence.

1.3.4 Budget Bâtiments économiques

FONCTIONNEMENT

	Dépenses de fonctionnement	2016	2017	2018
011	Charges à caractère général	218 277,64 €	235 958,63 €	325 546,31 €
65	Autres charges de gestion courante	- €	109 885,34 €	- €
66	Charges financières	7 535,97 €	6 599,59 €	5 886,22 €
67	Charges exceptionnelles		98,56 €	24 373,00 €
	Sous-total dépenses réelles	225 813,61 €	352 542,12 €	355 805,53 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	523 055,82 €	535 613,06 €	599 419,05 €
	Total	748 869,43 €	888 155,18 €	955 224,58 €

	Recettes de fonctionnement	2016	2017	2018
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service	369 688,35 €	384 706,21 €	438 782,72 €
75	Autres produits de gestion courante			0,70 €
77	Produits exceptionnels	100,08 €	- €	585,86 €
	Sous-total recettes réelles	369 788,43 €	384 706,21 €	439 369,28 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	239 707,73 €	146 368,00 €	146 368,00 €
	Total	609 496,16 €	531 074,21 €	585 737,28 €

	BP 2019	Perspectives 2020
Dépenses réelles de fonctionnement	444 k€ dont 327 k€ au chap 011	Pas de nouveau bâtiment donc stabilisation des charges
Recettes réelles de fonctionnement	849 k€ dont 380 k€ au chap 70 et 358 k€ au chap 77	Même situation pour les recettes.

INVESTISSEMENT

	Dépenses d'investissement	2016	2017	2018
21	Immobilisations corporelles	23 985,15 €	74 618,40 €	75 254,96 €
	Sous-total dépenses d'équipement	23 985,15 €	74 618,40 €	75 254,96 €
16	Emprunts et dettes assimilées	162 323,03 €	125 623,22 €	22 658,18 €
	Sous-total dépenses réelles	186 308,18 €	200 241,62 €	97 913,14 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	239 707,73 €	146 368,00 €	146 368,00 €
	Total	426 015,91 €	346 609,62 €	244 281,14 €

	Recettes d'investissement	2016	2017	2018
16	Emprunts et dettes assimilées	3 243,49 €	3 279,22 €	1 484,75 €
	Sous-total recettes réelles	3 243,49 €	3 279,22 €	1 484,75 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	523 055,82 €	535 613,06 €	599 419,05 €
	Total	526 299,31 €	538 892,28 €	600 903,80 €

	BP 2019	Perspectives 2020
Dépenses réelles d'investissement	417 k€ dont 375 k€ de dépenses d'équipement	L'investissement sera programmé pour les gros travaux sur les bâtiments.
Recettes réelles d'investissement	12 k€ uniquement de l'emprunt	En fonction des travaux envisagés.

1.3.5 Budget Zones économiques

Il s'agit d'un budget de gestion de stocks. Acquisition et viabilisation se comptabilisent en fonctionnement. L'accroissement de charge correspond au besoin de viabilisation de zones pour reconstituer l'offre foncière suite aux importantes cessions réalisées ces dernières années.

FONCTIONNEMENT

	Dépenses de fonctionnement	2016	2017	2018
011	Charges à caractère général	4 084 609,98 €	1 421 212,61 €	2 407 772,62 €
65	Autres charges de gestion courante			7,28 €
66	Charges financières	107 969,65 €	108 262,56 €	111 122,71 €
	Sous-total dépenses réelles	4 192 579,63 €	1 529 475,17 €	2 518 902,61 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	107 969,65 €	108 262,56 €	199 238,99 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 914 684,10 €	7 185 114,25 €	5 040 274,57 €
	Total	7 215 233,38 €	8 822 851,98 €	7 758 416,17 €

	Recettes de fonctionnement	2016	2017	2018
70	Produits des services, du domaine et ventes div	2 928 480,60 €	8 090 464,42 €	4 168 995,17 €
74	Dotations et participations	77 738,53 €	48 183,40 €	- €
75	Autres produits de gestion courante		7,33 €	- €
77	Produits exceptionnels	54 805,52 €	23,00 €	1 565,50 €
	Sous-total recettes réelles	3 061 024,65 €	8 138 678,15 €	4 170 560,67 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	107 969,65 €	108 262,56 €	199 238,99 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 122 647,19 €	1 176 474,08 €	2 754 369,08 €
	Total	7 291 641,49 €	9 423 414,79 €	7 124 168,74 €

	BP 2019	Perspectives 2020
Dépenses réelles de fonctionnement	7,819 M€	Budget soumis à des variations importantes en cas d'acquisition. Finalisation du montant lors du budget primitif
Recettes réelles de fonctionnement	9,604 M€	Selon les ventes envisagées

INVESTISSEMENT

	Dépenses d'investissement	2016	2017	2018
16	Emprunts et dettes assimilées	1 091 751,27 €	1 341 271,25 €	762 840,20 €
	Sous-total dépenses réelles	1 091 751,27 €	1 341 271,25 €	762 840,20 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 122 647,19 €	1 176 474,08 €	2 754 369,08 €
	Total	5 214 398,46 €	2 517 745,33 €	3 517 209,28 €

	Recettes d'investissement	2016	2017	2018
16	Emprunts et dettes assimilées	1 282,60 €	- €	5 000 000,00 €
	Sous-total recettes réelles	1 282,60 €	- €	5 000 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 914 684,10 €	7 185 114,25 €	5 040 274,57 €
	Total	2 915 966,70 €	7 185 114,25 €	10 040 274,57 €

	BP 2019	Perspectives 2020
Dépenses réelles d'investissement	1,785 M€ de remboursement capital de dette	Remboursement du capital de dette
Recettes réelles d'investissement	aucune	aucune

1.3.6 Budget Equipements de Rovaltain

Ce budget regroupe les frais de fonctionnement d'une partie du bâtiment M3, du Parking p4, de bâtiments loués et de la station hydrogène.

FONCTIONNEMENT

	Dépenses de fonctionnement	2016	2017	2018
011	Charges à caractère général	23 018,00 €	48 828,57 €	90 204,45 €
66	Charges financières		- €	59 498,52 €
	Sous-total dépenses réelles	23 018,00 €	48 828,57 €	149 702,97 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		9 950,00 €	88 119,00 €
	Total	23 018,00 €	58 778,57 €	237 821,97 €

	Recettes de fonctionnement	2016	2017	2018
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de s	- €	35 201,84 €	159 906,40 €
75	Autres produits de gestion courante		131 679,85 €	456 644,99 €
	Sous-total recettes réelles	- €	166 881,69 €	616 551,39 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		- €	48 000,00 €
	Total	- €	166 881,69 €	664 551,39 €

	BP 2019	Perspectives 2020
Dépenses réelles de fonctionnement	325 k€ dont 273 k€ au chap 011	Périmètre de dépenses potentiellement en expansion avec l'ouverture des nouveaux parkings
Recettes réelles de fonctionnement	609 k€ dont 400 k€ au chap 75	Potentielle augmentation avec ouverture des nouveaux parkings.

INVESTISSEMENT

	Dépenses d'investissement	2016	2017	2018
21	Immobilisations corporelles	199 000,00 €	- €	1 980,00 €
23	Immobilisations en cours		323 000,00 €	1 303 119,26 €
	Sous-total dépenses d'équipement	199 000,00 €	323 000,00 €	1 305 099,26 €
16	Emprunts et dettes assimilées		- €	56 945,28 €
	Sous-total dépenses réelles	199 000,00 €	323 000,00 €	1 362 044,54 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			48 000,00 €
	Total	199 000,00 €	323 000,00 €	1 410 044,54 €

	Recettes d'investissement	2016	2017	2018
10	Dotations, fonds divers et réserves		357 141,71 €	165 858,32 €
13	Subventions d'investissement	120 000,00 €		
	Sous-total dépenses réelles	120 000,00 €	357 141,71 €	165 858,32 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		9 950,00 €	88 119,00 €
	Total	120 000,00 €	367 091,71 €	253 977,32 €

	BP 2019	Perspectives 2020
Dépenses réelles d'investissement	1,277 M€ dont 1,145 M€ de dépenses d'équipement	Poursuite de la phase haute de l'investissement sur 2020.
Recettes réelles d'investissement	0,993 M€ uniquement de l'emprunt	Adaptation en fonction du niveau de dépenses.

1.3.7 Budgets de services communs

Les six budgets de service commun agrègent les budgets de nombreux services à destination de multiples adhérents. La création de budgets annexes se justifie pour isoler les seules parts communautaires dans les dépenses retracées sur le budget général.

L'objectif de + 1,2 % des dépenses de fonctionnement concerne également les budgets annexes des services auxquels l'Agglomération adhère. En effet, si ces services vont au-delà, ils créent une pression supplémentaire sur le budget général.

Les périmètres n'ont pas connu d'évolution en 2019, ils devraient rester stables en 2020. Il a donc été projeté une croissance des dépenses soit en fonction de la norme de + 1,2 % soit en fonction d'une inflation des coûts. Ces données demeurent indicatives du cadrage budgétaire. Elles seront affinées lors des arbitrages réalisés dans les semaines à venir.

Autorisation du droit des sols :

Dépenses réelles de fonctionnement :

Montant BP 2019 : 623 k€

Montant prévisionnel du BP 2020 : 630 k€

Aucune évolution du périmètre n'est prévue pour 2020.

Cuisine centrale : pour 2020, le tènement du bâtiment sera vendu par la ville de Valence à l'euro symbolique à l'Agglo, dans le cadre des futurs travaux d'extension.

Dépenses réelles de fonctionnement :

Montants BP 2019 : 2,83 M€

Montant prévisionnel du BP 2020 : 2,89 M€

Les évolutions de ce budget dépendront à la fois de nouvelles adhésions mais également de l'impact des travaux d'extension sur le coût des repas. Elles porteront sur les exercices suivants.

Services administratifs :

Dépenses réelles de fonctionnement :

Montant BP 2019 : 8,76 M€

Montant prévisionnel du BP 2020 : 8,86 M€

Services archives

Dépenses réelles de fonctionnement :

Montant BP 2019 : 528 k€

Montant prévisionnel du BP 2020 : 534 k€

Services techniques

Dépenses réelles de fonctionnement :

Montant BP 2019 : 10,34 M €

Montant prévisionnel du BP 2020 : 10,46 M€

Systèmes d'information :

Dépenses réelles de fonctionnement :

Montant du BP 2019 : 3,49 M€

Montant prévisionnel du BP 2020 : 3,53 M€

Il convient de rappeler que les dépenses d'investissement de ces budgets se couvrent par les amortissements et donc – dans le temps – par des charges de fonctionnement. Elles ne font donc pas l'objet d'une présentation spécifique.

2. ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Les investissements réalisés par la Communauté d'agglomération suivent les engagements du projet de territoire. Ils se déclinent principalement en autorisations de programme et crédits de paiement votés lors de l'approbation du budget par une délibération spécifique.

D'un point de vue consolidé, **le montant des investissements prévus se situe entre 75 et 80 M€ pour l'année 2020 sur l'ensemble des budgets.**

La phase haute du cycle d'investissement se poursuit en 2020. Une nouvelle programmation se mettra en œuvre. Il sera la lecture financière d'un projet nouveau projet de territoire.

2.1 Programmation Pluriannuelle d'Investissement (Budget Principal)

Sur le budget principal, la gestion pluriannuelle des crédits se retrouve à la fois dans la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) déclinée en Piliers et hors PPI (ou hors Piliers).

2.1.1 Les engagements pluriannuels

Les autorisations de programme et d'engagement couvrent l'essentiel du projet de territoire. Comme chaque année, elles feront l'objet d'un ajustement au vote du budget primitif.

Pour 2019, des modifications sont opérées lors du même conseil communautaire que le débat d'orientations budgétaires. Les chiffres présentés dans le présent rapport tiennent compte de ces ajustements et de la création d'une nouvelle autorisation de programme liée au fonds de soutien suite aux intempéries du samedi 15 juin 2019 (1M€).

L'année 2020 conclut le mandat, aussi aucune nouvelle opération d'envergure à porter par la PPI ne sera créée. Il s'agit avant tout, de poursuivre et de finaliser les projets portés sur le mandat.

Les autorisations de programme dans la PPI

Le tableau ci-après retrace les opérations toujours en cours sur cette fin de mandat. Les estimations du budget primitif 2020 restent quant à elles à affiner.

Autorisation de programme (en €)	Montant AP	Mandaté au 31/12/18	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement ultérieurs	Estimations BP 2020
----------------------------------	------------	---------------------	--------------------------	--------------------------------	---------------------

Pilier 1- Economie

Rénovation voirie des zones économiques	16 135 000	8 444 857	828 287	6 861 856	3 385 000
Cartoucherie phase 3 (aménagement urbain)	4 360 000	319 246	3 345 000	695 754	695 754
Halte fluviale	1 400 000	105 325	900 000	394 675	385 075
Palais des congrès - Valence	18 500 000	23 193	600 000	17 876 807	7 000 000
Parc des expositions - Romans	15 000 000			15 000 000	
	55 395 000	8 892 621	5 673 287	40 829 092	11 465 829

Autorisation de programme (en €)	Montant AP	Mandaté au 31/12/18	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement ultérieurs	Estimations BP 2020
----------------------------------	------------	---------------------	--------------------------	--------------------------------	---------------------

Pilier 2 - Cohésion sociale

Plan crèches	6 157 000	2 214 306	970 975	2 971 719	1 813 033
Piscine Portes les Valence	10 600 000	903 766	6 034 300	3 661 934	3 022 000
Piscine Romans Caneton	12 000 000	3 368 172	7 316 000	1 315 828	1 331 100
Extérieur Diabolo	600 000	433 125	36 875	130 000	-
Informatisation des écoles	1 226 000	801 672	405 557	18 771	-
Piscine Epervière	14 000 000	3 500 000	9 100 000	1 400 000	1 400 000
	44 583 000	11 221 041	23 863 707	9 498 252	7 566 133

Autorisation de programme (en €)	Montant AP	Mandaté au 31/12/18	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement ultérieurs	Estimations BP 2020
----------------------------------	------------	---------------------	--------------------------	--------------------------------	---------------------

Pilier 3 - Culture

Extension ESAD	3 000 000	2 886 029	113 971	- 0	-
Extension CPA	2 517 000	2 291 566	225 434	- 0	-
Médiathèques (Chabeuil et la Monnaie)	1 190 000	546 556	482 500	160 944	161 444
Médiathèques et archives Latour Maubourg	21 000 000	5 865 967	7 200 000	7 934 033	6 585 560
	27 707 000	11 590 118	8 021 905	8 094 977	6 747 004

Autorisation de programme (en €)	Montant AP	Mandaté au 31/12/18	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement ultérieurs	Estimations BP 2020
----------------------------------	------------	---------------------	--------------------------	--------------------------------	---------------------

Pilier 4- Cadre de vie

Gestion des eaux pluviales	13 789 000	7 031 931	3 995 100	2 761 969	3 531 360
Eclairage public	14 450 000	7 913 696	3 250 000	3 286 304	565 000
	28 239 000	14 945 627	7 245 100	6 048 273	4 096 360

Autorisation de programme (en €)	Montant AP	Mandaté au 31/12/18	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement ultérieurs	Estimations BP 2020
----------------------------------	------------	---------------------	--------------------------	--------------------------------	---------------------

Pilier 5 - Solidarité Territoriale

Aide aux logements sociaux	4 661 000	3 457 246	586 000	617 754	222 500
Fonds de concours	8 790 000	2 947 022	4 000 000	1 842 978	1 800 000
Développement de la fibre optique	3 620 000	2 016 166	292 000	1 311 834	1 410 000
Programme Local de l'Habitat 2018-2023	21 350 000	256 000	3 380 000	17 714 000	3 405 000
Fonds de soutien Intempéries 15 juin 2019	1 000 000			1 000 000	1 000 000
	39 421 000	8 676 433	8 258 000	22 486 567	7 837 500

2020 marquera l'ouverture de la crèche de Malissard et le lancement d'une étude pour la création d'une nouvelle crèche à Romans.

Par ailleurs, le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire se poursuit avec Ardèche Drôme Numérique (ADN) : l'objectif est de couvrir l'essentiel des zones avec la volonté d'apporter ce service à tous.

Enfin, l'Agglo se montre solidaire de ses communes qui ont été impactées par les intempéries du 15 juin 2019 et ouvre un fonds de soutien de 1M€ pour aider à financer les travaux de réparation et d'urgence.

Les autorisations de programme hors PPI

Il convient de noter que deux de ces opérations seront closes au moment du vote du budget. Seule l'opération sur la Comédie se poursuivra sur 2020.

Autorisation de programme (en €)	Montant AP	Mandaté au 31/12/18	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement ultérieurs	Estimations BP 2020
Hors Pilier					
Siège agglomération	14 000 000	7 038 587	6 392 430	568 983	-
Médiathèque La Monnaie - reconstitution fonds	270 000	248 748	21 252	- 0	-
Comédie	3 500 000	10 886	170 000	3 319 114	2 100 000
TOTAL AP hors PPI Budget Principal	17 770 000	7 298 221	6 583 682	3 888 097	2 100 000

2.1.2 Le programme courant

Le budget principal porte également des dépenses d'investissement hors PPI et gérées hors AP, appelées « programme courant ». Il s'agit d'opérations d'envergure budgétaires moindres mais tout autant nécessaires pour le maintien à niveau du patrimoine de l'Agglo.

Pour le BP 2020, une enveloppe globale de 3,6 M€ en charge nette de subvention est attribuée. Plus des deux/tiers relèvent du Département Culture et Cohésion Sociale pour les travaux sur les crèches et les bâtiments culturels et sportifs.

2.2 Le financement du programme d'investissement (Budget Principal)

Au vu des éléments présentés ci-dessus et des ajustements de crédits à venir lors du vote du BP, l'investissement porté par le budget principal sur 2020 devrait se situer entre 50 M€ et 55 M€. Afin de financer les dépenses d'investissement estimées, plusieurs financements sont mobilisés :

Le FCTVA, estimation 2020 : entre 6 et 6,5 M€

Les subventions des financeurs extérieurs (Etat, Région, Département...) notamment pour les travaux sur le secteur Latour Maubourg et la piscine de Portes lès Valence, estimation 2020 : 6 M€

L'autofinancement estimé sur 2020 : il s'agit du virement de la section de fonctionnement (023) + le solde des amortissements (042 dépenses - 042 recettes), il devrait approcher 20 M€ ;

Et, *in fine*, le recours à l'emprunt : au stade du budget primitif, il s'agit de l'emprunt d'équilibre ; le résultat 2019 fera évoluer ce montant lors du budget supplémentaire 2020.

2.3 La pluriannualité des budgets annexes et le financement de l'investissement

La réalisation du projet de territoire transparait non seulement sur le budget général mais également sur les budgets annexes. Sur 2019, la maturité des programmes lancés depuis plusieurs années permettra d'atteindre de bons taux de réalisation. Les budgets annexes qui seront en phase haute de l'investissement sont notamment les budgets Assainissement, GEMAPI et Déchets.

2.3.1 Budget Assainissement

L'intégralité du programme d'investissement relevant de ce budget est gérée par une Autorisation de Programme. Ces dépenses font partie du Pilier 4 de la PPI – Cadre de vie.

Autorisation de programme (en €)	Montant AP	Mandaté au 31/12/18	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement ultérieurs	Estimations BP 2020
Pilier 4 - Cadre de vie					
ASS -Extension réseau assainissement	1 806 000	416 236	38 000	1 351 764	310 500
ASS -Optimisation de la collecte et du traitement	1 983 000	248 057	755 000	979 943	303 750
ASS - Travaux de mise aux normes	25 318 000	3 051 348	7 125 173	15 141 479	5 855 300
ASS - Programme courant	17 243 000	8 778 852	5 850 530	2 613 618	6 798 670
TOTAL AP PPI Assainissement	46 350 000	12 494 493	13 768 703	20 086 804	13 268 220

Sur le budget de la régie autonome de l'assainissement, les subventions des partenaires sont d'environ 1M€ par an.

L'autofinancement estimé sur 2020, à la lecture du BP précédent : il s'agit du virement de la section de fonctionnement (023) + le solde des amortissements (042 dépenses - 042 recettes), il devrait être d'environ 4,5 M€

Le solde sera financé par emprunt... toutefois, le résultat de l'exercice 2020 ajustera ce volume. Au stade du vote du budget, il s'agit d'un emprunt d'équilibre théorique.

2.3.2 Budget GEMAPI

Comme pour le budget Assainissement, l'ensemble des dépenses de ce budget relève du Pilier 4 – Cadre de vie et est géré en AP.

Autorisation de programme (en €)	Montant AP	Mandaté au 31/12/18	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement ultérieurs	Estimations BP 2020
Pilier 4 - Cadre de vie					
GEMAPI	1 075 175	1 075 175	-		
GEMAPI(nouvelle AP)	12 900 000	415 782	3 625 385	8 858 833	3 617 481
TOTAL AP PPI GEMAPI	13 975 175	1 490 957	3 625 385	8 858 833	3 617 481

Sur ce budget, les subventions des partenaires sont d'environ 1M€ par an.

L'autofinancement estimé sur 2020, à la lecture du BP précédent : il s'agit du virement de la section de fonctionnement (023) + le solde des amortissements (042 dépenses - 042 recettes), il devrait être d'environ 600 k€

Le solde sera financé par emprunt... toutefois, le résultat de l'exercice 2020 ajustera ce volume. Au stade du vote du budget, il s'agit d'un emprunt d'équilibre théorique.

2.3.3 Budget Déchets Ménagers

L'essentiel des dépenses d'équipements du budget Déchets est géré par une autorisation de programme.

Autorisation de programme (en €)	Montant AP	Mandaté au 31/12/18	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement ultérieurs	Estimations BP 2020
Pilier 4 - Cadre de vie					
Déchets	10 000 000	2 264 459	3 238 928	4 496 613	287 000
TOTAL AP PPI Déchets	10 000 000	2 264 459	3 238 928	4 496 613	287 000

Sur ce budget, le produit du FCTVA serait marginal avec une dépense d'investissement faible. Cette somme sera réévaluée lors du BP pour prendre notamment en compte le glissement d'opérations 2019 sur 2020.

L'autofinancement estimé sur 2020 : il s'agit du virement de la section de fonctionnement (023) + le solde des amortissements (042 dépenses - 042 recettes), il devrait être d'environ 600 k€

Le solde sera financé par emprunt... toutefois, le résultat de l'exercice 2020 ajustera ce volume. Au stade du vote du budget, il s'agit d'un emprunt d'équilibre théorique.

2.3.4 Budget Zones économiques

Les principales dépenses d'équipement de ce budget sont gérées par des Autorisations d'Engagement (AE) relevant de la PPI, du Pilier 1 - Economie.

Autorisation d'engagement (en €)	Montant AP	Mandaté au 31/12/18	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement ultérieurs	Estimations BP 2020
Pilier 1 - Economie					
Aménagement ZA Lautagne	6 376 865	4 432 641	1 083 577	860 647	3 968 800
Aménagement ZA La Motte	1 682 500	1 441 570	92 200	148 730	170 990
Aménagement Rovaltain	8 900 320	401 803	2 076 500	6 422 017	2 976 100
Aménagement Zone des Loisirs BDP	1 600 000		155 000	1 445 000	-
TOTAL AE PPI Economie	18 559 685	6 276 015	3 407 277	8 876 393	7 115 890

S'agissant d'un budget de gestion de stock de terrains, les dépenses d'acquisitions foncières et d'aménagements des terrains sont retracées en fonctionnement puis basculées en investissement. La recette principale de ce budget est la vente des terrains.

2.3.5 Budget Service Commun Cuisine Centrale

Ce budget annexe dispose d'une Autorisation de programme relative aux travaux d'extension de la cuisine.

Autorisation de programme (en €)	Montant AP	Mandaté au 31/12/18	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement ultérieurs	Estimations BP 2020
Hors Pilier					
Extension de la Cuisine	4 400 000	-	390 000	4 010 000	800 000
TOTAL AP hors PPI Cuisine	4 400 000	0	390 000	4 010 000	800 000

Le budget comporte aussi des investissements en dehors de cette AP pour les travaux courants et les acquisitions sur le bâtiment.

L'autofinancement est marginal. En fonction de l'avancée des travaux relatifs à l'extension, il sera nécessaire d'emprunter sur ce budget.

2.3.6 Budgets gérés sans pluriannualité

Il s'agit des autres budgets de l'Agglo qui ne disposent pas d'Autorisations de Programme pour gérer une partie ou la totalité de leurs dépenses d'équipements.

Budget Bâtiments Economiques : les investissements sur ces bâtiments loués correspondent aux travaux courants. Ils sont financés par les amortissements.

Budget Equipements de Rovaltain : des opérations sont toujours en cours sur ce budget, notamment pour le parvis de la Gare, la création de 2 parkings. L'investissement de ce budget est financé par les recettes du parking P4 et de l'emprunt.

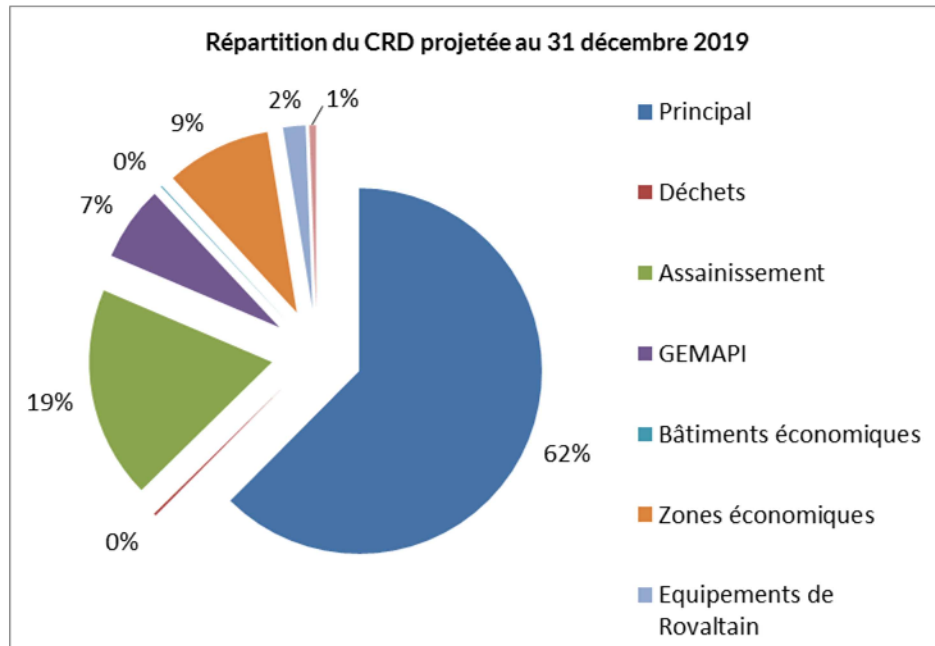
Budgets des services communs : Administratifs, Archives, Autorisation du Droit des Sols, Informatique et Techniques : les investissements, peu élevés, portés par ces budgets sont financés par les recettes des adhérents et les amortissements.

3. GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE

Au global, le capital restant dû au 31 décembre 2018 s'élevait à 59,4 M€. Dans le courant de l'année 2019, il s'est avéré nécessaire de contractualiser, notamment à hauteur de 26 M€ sur le budget Principal, expliquant les écarts avec 2018.

Répartition de la dette de l'Agglomération

Budget	Capital Restant Dû au 31 décembre 2018	Capital Restant Dû projeté au 31 décembre 2019
Principal	27 843 430,20 €	57 716 499,87 €
Déchets	212 814,09 €	193 567,90 €
Assainissement	14 552 784,85 €	17 328 542,63 €
GEMAPI	6 564 186,60 €	6 119 749,83 €
Bâtiments économiques	111 528,08 €	91 256,81 €
Zones économiques	9 494 576,93 €	8 589 503,11 €
Equipements de Rovaltain	643 135,93 €	1 834 872,42 €
Informatique		546 250,00 €
TOTAL	59 422 456,68 €	92 420 242,57 €



Pour l'ensemble des budgets, les chiffres présentés ci-dessous sont des projections au 31 décembre 2019.

3.1 Le budget Principal

Comme anticipé dans le rapport d'orientations budgétaires 2019, il a été nécessaire de contractualiser sur l'année 2019 sur le budget principal (26 M€). En effet, les charges d'investissement arrivaient en année haute du mandat.

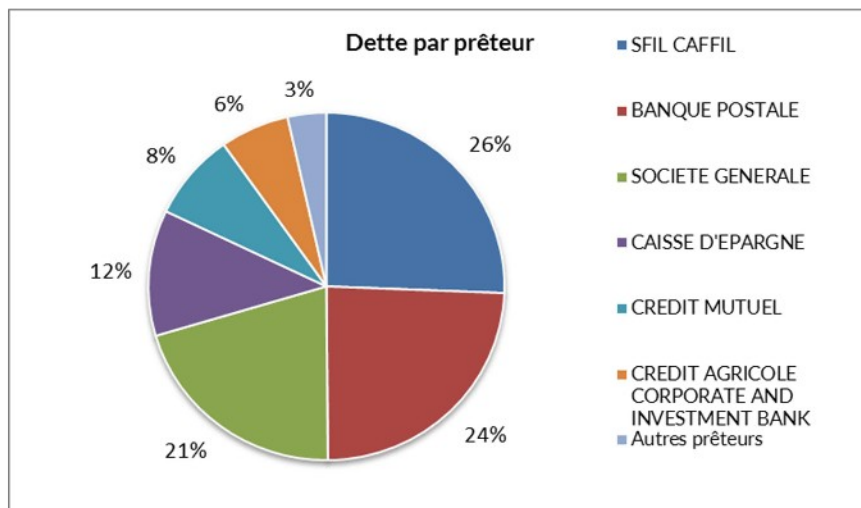
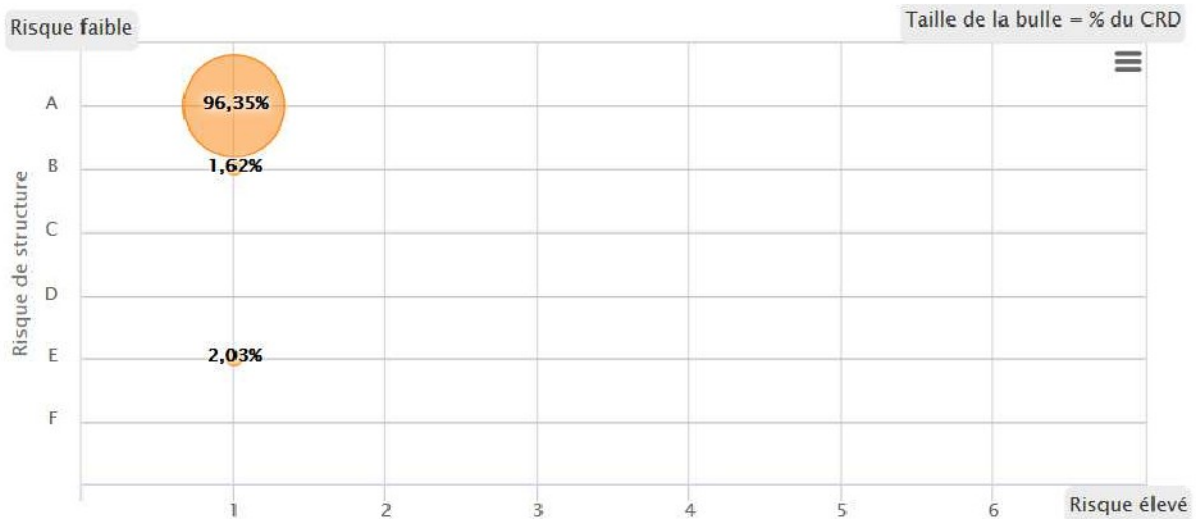
Environ 93% des emprunts sont basés sur un taux fixe rendant la dette de ce budget imperméable aux variations des taux à la hausse.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes	Marge sur Euribor 3M (%)
57 716 500 €	1.96 %	17 ans et 3 mois	8 ans et 9 mois	29	0,12 %

		Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Emprunts	26	55 531 942 €	1.98 %
Revolings non consolidés	3	451 225 €	0.00 %
Revolings consolidés		1 733 333 €	2.01 %
Dette (hors dérivés)	29	57 716 500 €	1.96 %

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	53 481 000,64 €	92.66 %	1.93 %
Variable	2 128 453,70 €	3.69 %	0.63 %
Barrière	933 333,33 €	1.62 %	3.95 %
Barrière avec multiplicateur	1 173 712,20 €	2.03 %	4.03 %
Ensemble des risques	57 716 499,87 €	100.00 %	1.96 %

Risque selon la Charte de bonne conduite



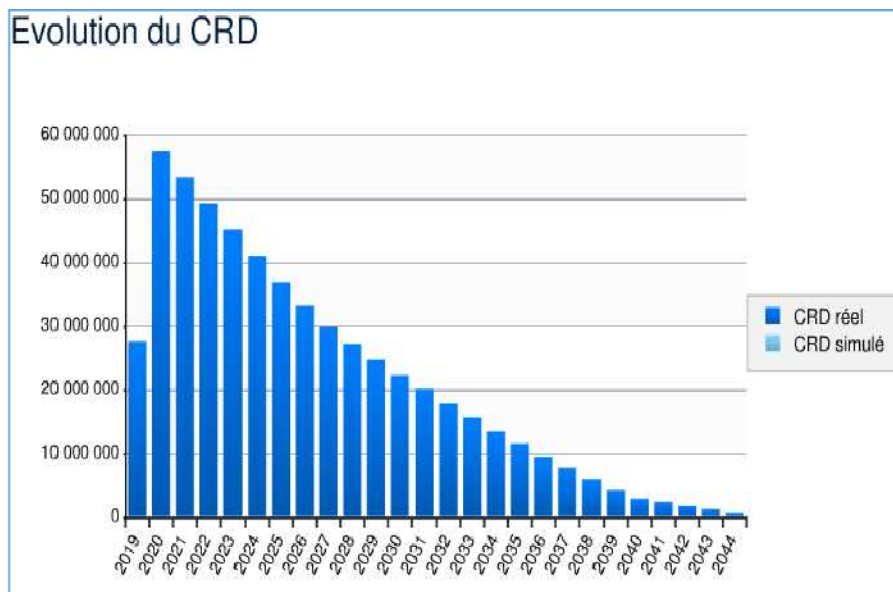
Pour les nouveaux emprunts réalisés sur 2019, une durée longue avec un taux fixe a été retenue pour bénéficier des conditions de taux. Il convient de noter qu'ils ont été contractés en début d'exercice quand était annoncée une remontée des taux... alors qu'ils ont finalement continué de baisser. Toutefois, sur 25 ans, le niveau de taux reste extrêmement intéressant.

Banque	Montant emprunté	Durée	Taux
La Banque Postale	10 000 000 €	25 ans	1,31 %
La Banque Postale	4 000 000 €	25 ans	1,31 %
Société Générale	12 000 000 €	20 ans	1,26 %

La SFIL / CAFFIL, correspondant à la structure qui a récupéré l'essentiel des encours de Dexia, se révèle être le premier prêteur de la Communauté d'agglomération. Désormais, aucun emprunt n'est souscrit directement auprès de cette banque mais plutôt à sa filiale de La Banque Postale.

Le deuxième prêteur s'avère être la Caisse d'épargne. Ces deux premières banques concentrent 50 % des encours de la dette ce qui laisse une large place aux nombreux autres organismes.

Le niveau de capital restant dû progresse significativement à compter de 2020 ce qui marque l'endettement de la Communauté d'agglomération du fait du programme d'investissement soutenu durant ce mandat.



Perspectives 2020 : Avec un montant estimé de 50M € de dépenses d'équipements sur le budget général, il s'avèrera nécessaire d'emprunter au moins la moitié. En effet, les investissements portés seront amortis sur le long terme et le contexte actuel de taux bas incite à avoir recours à l'emprunt. En 2020, une opération de compactage de prêts est envisagée pour toiletter les lignes d'emprunt et bénéficier du contexte favorable des taux.

3.2 Le budget Assainissement

Le niveau d'investissement sur 2019 a nécessité de mobiliser un emprunt qui avait été souscrit en 2017 pour 5 M€.

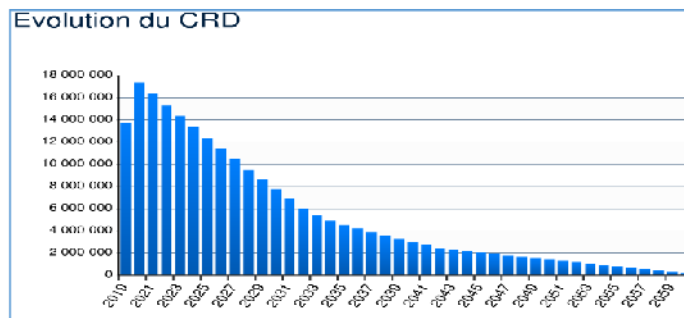
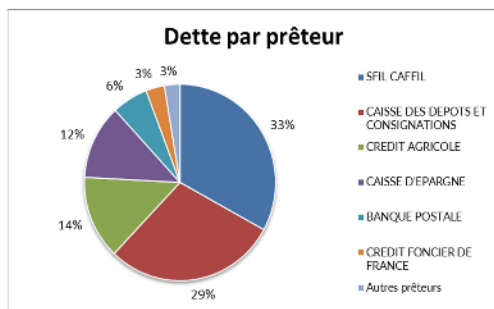
Ce budget ne comporte pas de dette Revolving.

Entre les emprunts souscrits à taux fixe et ceux indexés sur le livret A (environ 92% au total), le budget Assainissement est peu soumis aux variations à la hausse des taux.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes	Marge sur Euribor 3M (%)
17 328 543 €	2.84 %	21 ans	11 ans et 4 mois	61	0,12 %

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	10 656 985,38 €	61.50 %	3.89 %
Variable couvert	348 553,00 €	2.01 %	0.45 %
Variable	1 285 504,25 €	7.42 %	0.05 %
Livret A	5 037 500,00 €	29.07 %	1.50 %
Ensemble des risques	17 328 542,63 €	100.00 %	2.84 %

Selon la Charte de bonne conduite dite de Gissler, tous les emprunts de ce budget disposent d'une cotation 1A soit sans aucun risque. Le profil d'extinction de dette traduit également un nouvel endettement sur 2019 en raison de la mobilisation d'un emprunt contracté en 2017 pour réaliser le programme d'investissement.



Perspectives 2020 : pas de nouvel endettement à prévoir

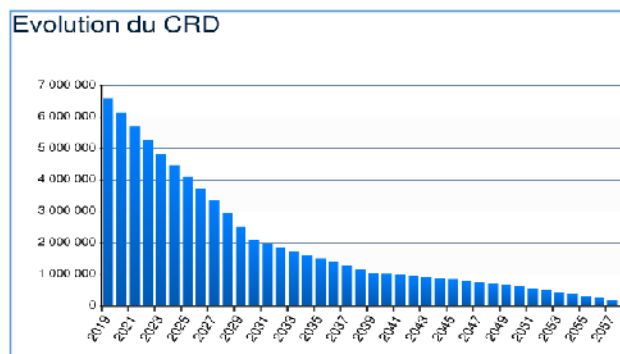
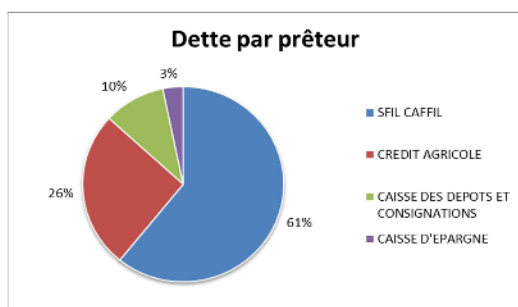
3.3 Le budget GEMAPI

Le budget a été créé en 2018. Il ne comporte que des emprunts, pas de dette revolving.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes	Marge sur Euribor 3M (%)
6 119 750 €	4.43 %	17 ans et 8 mois	10 ans et 11 mois	11	0,12 %

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	6 119 749,83 €	100.00 %	4.43 %
Variable	0,00 €	0.00 %	0.00 %
Ensemble des risques	6 119 749,83 €	100.00 %	4.43 %

Selon la Charte de bonne conduite dite de Gissler, tous les emprunts de ce budget disposent d'une cotation 1A soit sans aucun risque. La dette sur ce budget est ancienne, elle provient des personnes morales qui exerçaient précédemment cette compétence.



Perspectives 2020 : Un emprunt est en cours d'encaissement sur 2019 (1,5 M€). Pour 2020, la décision d'emprunter s'étudiera en fonction de la situation des investissements.

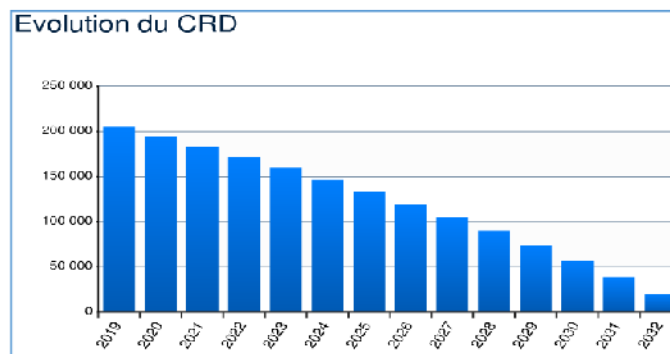
3.4 Le budget Déchets ménagers

Ce budget ne comporte qu'un seul emprunt à taux fixe datant de 2008, dont le montant initial est de 304 000 €.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes	Marge sur Euribor 3M (%)
193 568 €	4.84 %	12 ans et 11 mois	7 ans et 7 mois	1	0,12 %

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	193 567,90 €	100.00 %	4.84 %
Variable	0,00 €	0.00 %	0.00 %
Ensemble des risques	193 567,90 €	100.00 %	4.84 %

En 2019, un seul emprunt figure sur ce budget. Il est classifié sans risque.



Perspectives 2020 : Un emprunt est en cours d'encaissement sur 2019 (0,5 M€). Pour 2020, la décision d'emprunter s'étudiera en fonction de la situation des investissements.

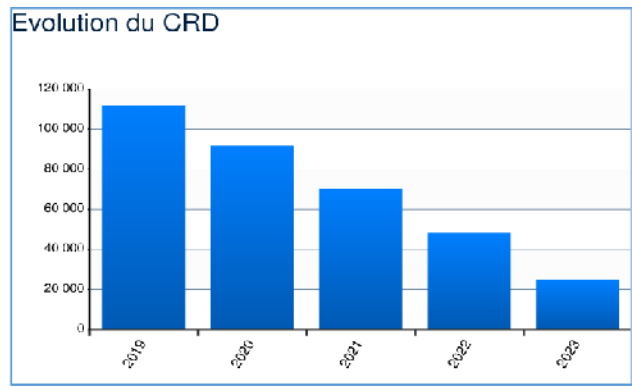
3.5 Budget Bâtiments économiques

Ce budget comporte un emprunt contractualisé en 2008 pour un montant de 480 000 € et pour une durée de 15 ans.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes	Marge sur Euribor 3M (%)
91 257 €	4.78 %	3 ans et 11 mois	2 ans et 2 mois	1	0,12 %

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	91 256,81 €	100.00 %	4.78 %
Variable	0,00 €	0.00 %	0.00 %
Ensemble des risques	91 256,81 €	100.00 %	4.78 %

En 2019, un seul emprunt figure sur ce budget. Il est classifié sans risque et s'éteindra en 2023.



Perspectives 2020 : pas d'endettement prévu.

3.6 Le budget Zones économiques

Ce budget comporte 10 lignes : 9 emprunts et 1 emprunt revolving auprès de la CACIB ex BFT, réalisé en 2009 dont la date de fin est le 15 décembre 2025.

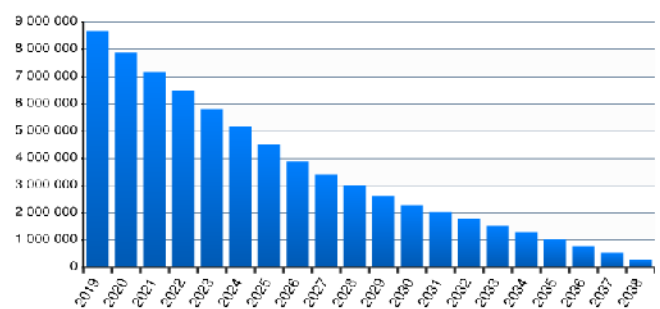
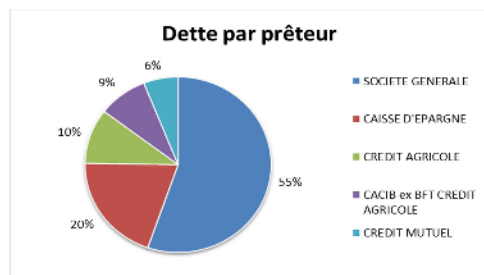
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes	Marge sur Euribor 3M (%)
8 589 503 €	1.21 %	13 ans et 8 mois	7 ans	10	0,12 %

	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	7 849 500 €	1.28 %
Revolving non consolidés	740 003 €	0.44 %
Revolving consolidés	0 €	0.00 %
Dettes (hors dérivés)	8 589 503 €	1.21 %

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	1 789 335,77 €	20.83 %	3.60 %
Variable	6 800 167,34 €	79.17 %	0.58 %
Ensemble des risques	8 589 503,11 €	100.00 %	1.21 %

Les emprunts sur ce budget sont classés sans risque. Les encours à taux variables permettent un remboursement anticipé avec des frais limités ce qui correspond mieux à une gestion des zones que le recours à des taux fixes.

Evolution du CRD



Perspectives 2020 : plusieurs emprunts sont en cours de discussion notamment pour financer l'acquisition de terrain sur diverses zones.

3.7 Budget Equipements de Rovaltain

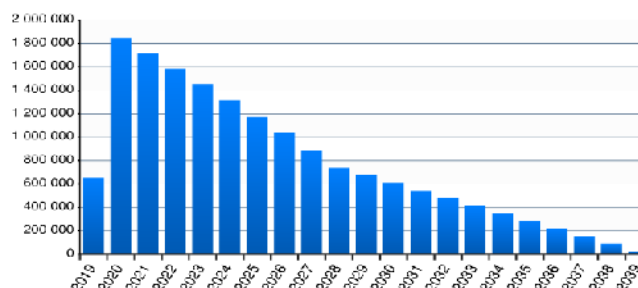
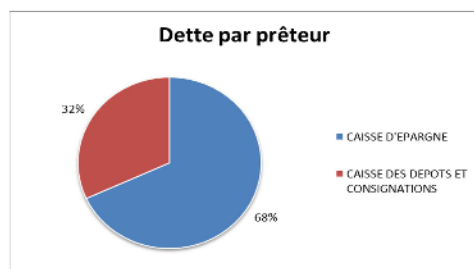
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes	Marge sur Euribor 3M (%)
1 834 872 €	2.57 %	15 ans et 4 mois	7 ans et 11 mois	2	0,12 %

		Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Emprunts	2	1 834 872 €	2.57 %
Dettes (hors dérivés)	2	1 834 872 €	2.57 %

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	1 834 872,42 €	100.00 %	2.57 %
Variable	0,00 €	0.00 %	0.00 %
Ensemble des risques	1 834 872,42 €	100.00 %	2.57 %

Les emprunts sur ce budget sont classés sans risque. En 2019, un nouvel emprunt a été contractualisé à hauteur de 1,3 M€ pour financer l'acquisition des locaux au M3 payé en 2018.

Evolution du CRD



Perspectives 2020 : un emprunt pourrait être mobilisé en fonction de l'avancement des travaux de création de nouveaux parkings.

3.8 Budget Service Commun Informatique

Il s'agit d'un budget de service commun pour lequel un emprunt est réalisé pour la première fois en 2019 afin de permettre l'acquisition de copieurs.

Banque	Montant emprunté	Durée	Taux
Société Générale	575 000 €	5 ans	0,42 %

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes	Marge sur Euribor 3M (%)
546 250 €	0.42 %	4 ans et 6 mois	2 ans et 4 mois	1	0,12 %

Ce seul emprunt de court terme a été contractualisé de sorte à réaliser une opération moins onéreuse que la location pour le financement des copieurs. Les adhérents couvrent cette charge dans leurs contributions.

3.9 Autres budgets

Budget Cuisine Centrale : une première mobilisation de 200 000 € est en cours sur ce budget en 2019. Sur 2020, un emprunt pourrait être souscrit pour faire face aux dépenses liées à l'extension du bâtiment.

Budget Eau : la prise de cette nouvelle compétence s'accompagnerait du transfert des dettes des syndicats et communes qui l'exerçaient. La mise en place d'un schéma directeur de l'eau devrait permettre de maintenir l'endettement.

4 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

4.1 Structure et évolution des effectifs

Après d'importantes réorganisations de services engagées à partir de janvier 2016 dans le cadre notamment des mutualisations avec les villes-centres de Valence et de Romans, la collectivité a amorcé une phase de stabilisation des effectifs. Celle-ci s'est opérée avec le souci de répondre au mieux aux nécessités de service qui obligent la collectivité à s'adapter en permanence.

Parmi les grands faits marquants qui ont impacté l'organisation de la collectivité en 2019, on retiendra principalement que les départements Culture et Cohésion Sociale et Communautaire ne font plus qu'un sous l'appellation Département Cohésion Sociale et Culture. L'année 2019 est également marquée par l'optimisation des services communs administratifs ou techniques et l'adaptation des services en direction de la population comme la petite enfance ou le secteur enfance/jeunesse.

Le remplacement non systématique des départs à la retraite ou des contractuels, le développement des compétences et de la polyvalence des agents, l'accompagnement à la mobilité en interne, ou encore la création de passerelles entre collectivités, sont autant de leviers mobilisés par l'Agglomération pour maîtriser ses effectifs.

L'année 2020 sera marquée principalement par l'ouverture de nouveaux équipements sportifs (piscines, 19 ETP), qui nécessiteront d'adapter les effectifs en conséquence, et l'ouverture du site de la Latour Maubourg avec le déménagement de plusieurs services.

S'agissant des transferts de compétences, l'année 2020 verrait l'arrivée dans le cadre de la compétence Eau d'une trentaine d'agents provenant des différents syndicats ou communes concernés ainsi que le transfert de la médiathèque d'Etoile sur Rhône (2 ETP).

Effectif payé moyen mensuel constaté en nombre

Effectif	Année 2017	Année 2018	Année 2019 (sur les 9 premiers mois)	Prévisions 2020
Effectif permanent payé constaté en moyenne sur l'année (en nombre)	1 295	1 316	1 311	1 375
Effectif non permanent payé constaté en moyenne sur l'année (en nombre)	261	234	249	260
TOTAL	1 556	1 550	1 560	1 635

Effectif payé moyen mensuel constaté en ETP

Sur les 9 premiers de l'année 2019, la moyenne des effectifs permanents payés en Equivalent Temps Plein s'établit à 1 186.2 contre 1 198.9 sur l'année 2018.

ETP des effectifs permanents payés	Année 2018	Année 2019 (sur les 9 premiers mois)	Prévisions 2020
Titulaires	1 012.0	1 011.7	1 070
Non titulaires	186.9	175.5	180
TOTAL*	1 198.9	1 186.2	1 250

*Ne concerne que les effectifs permanents payés

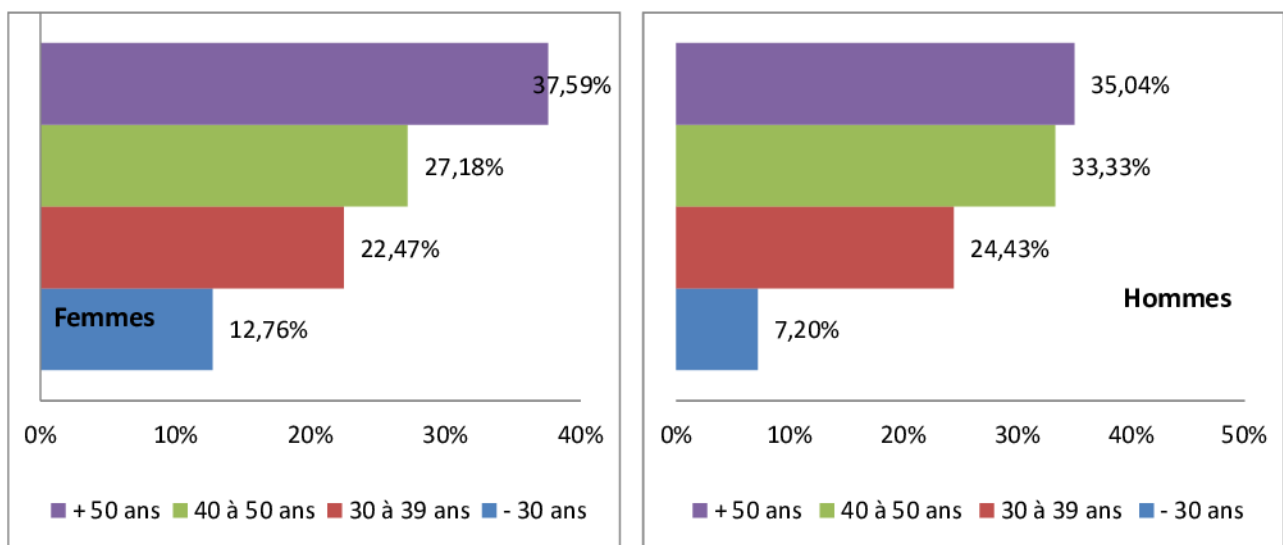
En septembre 2019, la structure des effectifs permanents payés en Equivalent Temps Plein (ETP) se répartit comme suit :

- 1 007. 1 ETP agents titulaires
- 167. 8 ETP agents non titulaires

Le budget primitif 2020 sera élaboré en tenant compte d'une part de l'augmentation des effectifs liée à l'ouverture de nouveaux équipements et aux transferts de compétence dans le domaine de l'eau, de la lecture publique et, d'autre part, d'une stabilisation des effectifs au niveau de ceux constatés en septembre 2019 pour le périmètre actuel de la collectivité.

Concernant les effectifs non permanents, le budget 2020 s'appuie sur une hypothèse mensuelle moyenne de 250 agents correspondant également aux effectifs constatés sur les 9 premiers de l'année 2020.

L'âge moyen des agents de la collectivité, proche de 45 ans, est légèrement inférieure à la moyenne nationale des collectivités de la strate de l'Agglomération dont l'âge moyen des agents permanents se situe à 46 ans environ. A noter toutefois que 38 % des femmes et 35 % des hommes ont plus de 50 ans et que près d'une quarantaine d'agents ont dépassé l'âge légal de départ à la retraite fixé à 62 ans actuellement.



4.2. Dépenses de personnel

Outre la maîtrise des effectifs, la contrainte budgétaire qui pèse sur la collectivité oblige l'Agglomération à justifier d'une vigilance toute particulière sur l'ensemble des postes de dépenses du chapitre 012 dédié aux ressources humaines. Cette vigilance est d'autant plus prégnante qu'un ensemble de mesures principalement réglementaires impactent la masse salariale à la hausse.

En effet, l'année 2020 sera marquée entre autre par :

- Une nouvelle vague de la refonte des grilles indiciaires dans le cadre du « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) avec, dès janvier 2020, une revalorisation des indices majorés des agents de catégorie A et C.
- L'effet sur 12 mois pleins de la mise en œuvre du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). Il s'agit du nouveau système d'attribution des primes pour les agents de la fonction publique territoriale (FPT) calé sur celui de la Fonction Publique d'Etat. Il réunit et fusionne dans un même régime les nombreuses primes auxquelles les agents peuvent prétendre.
- La hausse des dépenses de santé dans le cadre d'une préoccupation accrue de l'agglomération sur les enjeux de qualité de vie au travail.

S'agissant des effets mécaniques, le budget 2020 bénéficiera pleinement des efforts faits en 2019 sur l'optimisation des effectifs. Cependant, il devra, d'une part, amortir les effets du temps plus communément appelé l'effet Glissement Vieillesse Technicité qui entrainera une augmentation mécanique de la masse salariale d'environ 570 K€ et, d'autre part, prendre en compte les nouvelles compétences ainsi que l'ouverture des nouveaux équipements pour un montant estimé d'environ 800 K€.

Enfin, les objectifs annuels du contingent d'heures complémentaires et des heures supplémentaires seront revus une nouvelle fois à la baisse tout en restant adaptés aux besoins des services.

Les tableaux ci-dessous reprennent l'évolution sur les 3 dernières années de la majorité des rubriques de paie et précisent les orientations 2020 du budget primitif, tous budgets.

Les dépenses de personnel en K€ (Effectifs payés, tous budgets)	2017	2018	Constaté sur le 1er semestre 2019	Prévisions 2020
Traitements indiciaires	31 015	31 250	15 825	33 500
RI / RIFSEEP	4 280	4 412	2 244	4 770
NBI	297	330	179	370
Prime annuelle	2 525	2 605	1 327	2 800
Charges sociales	16 209	16 062	8 098	17 340
SFT	453	496	261	544
Indemnités diverses et autres	716	1 176	881	1 216

Traitement indiciaire

L'enveloppe dédiée au traitement indiciaire des agents payés est passée de 31 015 K€ en 2017 à 31 250 K€ en 2018.

Le traitement indiciaire moyen est quant à lui passé de 1 582 € en 2017 à 1 600 € en 2018 soit une augmentation de 1.00 %. Il s'agit d'un montant brut comprenant les charges salariales mais pas les charges patronales.

Sur le premier semestre de l'année 2019, le traitement indiciaire versé s'élève à 15 825 K€.

En 2020, l'enveloppe consacrée au traitement indiciaire intégrera l'augmentation des effectifs des transferts de compétences et autres ouvertures de nouveaux équipements.

Indemnité de fonction de suggestions et d'expertise (IFSE) ex Régime indemnitaire

L'enveloppe dédiée à l'IFSE des agents payés est passée de 4 280 K€ en 2017 à 4 412 K€ en 2018.

Sur le premier semestre 2019, cette même enveloppe s'élève à 2 244 K€.

Pour 2020, l'enveloppe sera donc fixée à 4 650 K€ pour un objectif moyen de 1 600 agents sur l'année.

Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)

L'enveloppe dédiée à la NBI des agents payés est passée de 297 K€ en 2017 à 330 K€ en 2018, soit une augmentation de 11,1 %. Si le montant moyen par agent a légèrement augmenté, c'est principalement le nombre d'agents bénéficiaires qui justifie l'augmentation de l'enveloppe entre ces 2 années.

Sur les 6 premiers mois de l'année 2019, l'enveloppe consacrée à la NBI s'élève à 179 K€.

Pour 2020, l'enveloppe prévue est donc fixée à 360 K€ pour un objectif moyen de 1 600 agents sur l'année.

Les enveloppes relatives à la prime annuelle, aux charges sociales et au Supplément Familial de Traitement (SFT) seront adaptées à l'augmentation globale des traitements indiciaires.

L'enveloppe concernant les indemnités diverses sera maintenue sur une base proche du budget consacré en 2019.

Heures supplémentaires et complémentaires

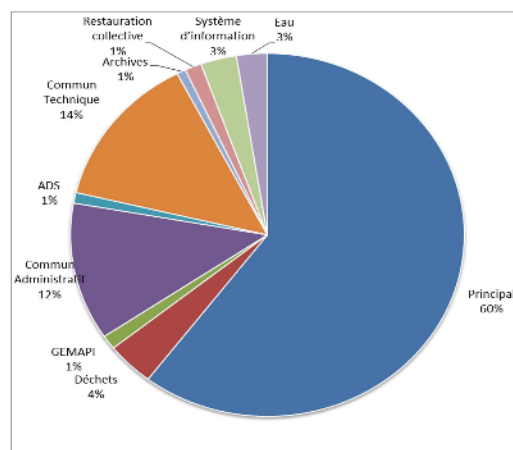
	2017	2018	constaté sur le 1er semestre 2019	Prévisions 2020
Heures complémentaires, en k€	141	417	158	308
Heures supplémentaires, en k€	77	82	33	72

Au vu des volumes constatés sur 2018, du trend sur le premier semestre 2019, l'enveloppe dédiée aux heures complémentaires sera maîtrisée et ramenée en dessous du seuil des 310 K€.

Dans le cadre de la maîtrise des coûts, la collectivité privilégiera la récupération des heures supplémentaires, le contingent d'heures sera ainsi légèrement réduit.

La répartition par budget estimée est la suivante, elle retrace la masse salariale sans l'effet des restructurations des budgets annexes vers le budget principal ce qui explique une différence entre le chapitre budgétaire et la présentation consolidée ci-après. En outre, les budgets assainissement et eau disposent d'agents de droit privé dont la rémunération ne figure pas dans le présent tableau en raison de leur statut :

Budget/ en €	Proposition 2020
Principal	37 899 000
Déchets	2 460 000
GEMAPI	790 000
Commun Administratif	7 695 000
ADS	591 300
Commun Technique	8 578 080
Archives	462 000
Restauration collective	860 000
Système d'information	1 850 000
Autorité organisatrice de l'eau	1 587 540
Total	62 772 920



4.3. Durée effective du temps de travail

Le protocole horaire de la collectivité est de 1 607 heures.

La collectivité est sans cesse en démarche de progression sur le suivi avec notamment le déploiement de l'outil de suivi Chronotime, qui opère une fusion des Congés Annuels et RTT dans le décompte du temps de travail.

Enfin concernant les protocoles horaires, un travail de mise à jour est réalisé par les services pour compléter le règlement du temps de travail de la collectivité. Ainsi des protocoles horaires spécifiques sont régulièrement approuvés en Comité Technique.

5 INDICATEURS DE GESTION

5.1. Budget général

BUDGET PRINCIPAL		CA 2016	CA 2017	CA 2018
Dépenses de gestion courante	A	108 796 965 €	113 987 883 €	113 480 009 €
Recettes de gestion courante	B	124 737 826 €	132 514 775 €	133 665 132 €
Excédent Brut de Fonctionnement	C = B-A	15 940 861 €	18 526 892 €	20 185 122 €
Résultat exceptionnel (R77 – D77, hors cessions)	D	-470 593 €	-823 173 €	- 296 159 €
Résultat financier (R76 – D76)	E	-1 021 854 €	-1 348 057 €	- 650 605 €
Capacité d'autofinancement brute	F = C+D+E	14 448 414 €	16 355 661 €	19 238 359 €
Remboursement du capital de la dette (hors 165)	G	2 112 924 €	3 339 060 €	2 982 884 €
Capacité d'autofinancement nette	H = F-G	12 335 490 €	13 016 602 €	16 255 475 €

Evolution du ratio de désendettement :

- 2016 : 1,44 an
- 2017 : 1,83 an
- 2018 : 1,45 an

La capacité d'autofinancement nette constatée lors du compte administratif 2017 était d'un bon niveau en étant de l'ordre de 13 M €. Ce niveau d'épargne s'avère relativement stable sur le mandat ce qui signifie un financement équilibré des transferts et une modération dans leur financement. Il augmente sur 2018.

Prévisions 2019

Comme annoncé dans le rapport 2019, il a été nécessaire d'emprunter 26 M€ sur 2019.

Les indicateurs 2019 devraient être stables par rapport à 2018.

Perspectives 2020

Capacité d'autofinancement: atténuation du niveau de marges de manœuvre de la communauté d'Agglo. L'épargne nette devrait s'approcher du niveau bas des 3 dernières années, soit près de 12M€. Cette tendance s'explique notamment par les charges de fonctionnement induites par les nouveaux équipements.

Besoin de financement :

- Appel de fonds programmé sur 2020 : de l'ordre de 20 M €
- Montant de capital remboursé dans les annuités : - 4,27 M€
- Endettement prévisionnel : + 15 à 16 M€

5.2. Budget Assainissement

BUDGET ASSAINISSEMENT		CA 2016	CA 2017	CA 2018
Dépenses de gestion courante	A	8 643 814 €	8 496 640 €	7 313 131 €
Recettes de gestion courante	B	14 431 595 €	15 367 235 €	14 450 992 €
Excédent Brut de Fonctionnement	C = B-A	5 787 781 €	6 870 595 €	7 137 861 €
Résultat exceptionnel (R77 - D77, hors cessions)	D	-915 744 €	-1 567 940 €	-1 001 115 €
Résultat financier (R76 - D76)	E	-785 570 €	-514 072 €	-564 955 €
Capacité d'autofinancement brute	F = C+D+E	4 086 467 €	4 788 583 €	5 571 791 €
Remboursement du capital de la dette (hors 165)	G	3 906 259 €	3 014 220 €	1 914 879 €
Capacité d'autofinancement nette	H = F-G	180 209 €	1 774 363 €	3 656 912 €

Prévisions 2019

Depuis le début du mandat, l'ensemble des investissements a été autofinancé. L'accroissement de l'endettement des années précédentes provenait exclusivement de transfert de dette suite à transfert de compétence.

L'année 2019 marque une rupture avec les années précédentes puisqu'il a été nécessaire de mobiliser un emprunt de 5M€ qui avait été souscrit en 2017.

Les indicateurs 2019 devraient être similaires à ceux de 2018.

Perspectives 2020

- Montant de capital remboursé dans les annuités : - 0,984 M€
- Désendettement

5.3. Budget GEMAPI

BUDGET GEMAPI		CA 2018
Dépenses de gestion courante	A	1 405 851 €
Recettes de gestion courante	B	2 605 260 €
Excédent Brut de Fonctionnement	C = B-A	1 199 409 €
Résultat exceptionnel (R77 - D77, hors cessions)	D	0 €
Résultat financier (R76 - D76)	E	-309 750 €
Capacité d'autofinancement brute	F = C+D+E	889 659 €
Remboursement du capital de la dette (hors 165)	G	480 916 €
Capacité d'autofinancement nette	H = F-G	408 743 €

Prévisions 2019

La CAF nette 2019 serait de l'ordre de 400 000 € avec une CAF brute qui se maintient à 850 000 €.

Perspectives 2020

Besoin de financement :

- Contractualisation en cours : 1,5 M€,
- Montant de capital remboursé dans les annuités : - 0,43 M€
- Endettement prévisionnel : aucun, stabilisation de la dette

5.4. Budget Déchets ménagers

BUDGET DECHETS MENAGERS		CA 2016	CA 2017	CA 2018
Dépenses de gestion courante	A	25 350 681 €	25 753 395 €	26 050 358 €
Recettes de gestion courante	B	27 126 261 €	26 740 242 €	27 190 030 €
Excédent Brut de Fonctionnement	C = B-A	1 775 581 €	986 847 €	1 139 672 €
Résultat exceptionnel (R77 - D77, hors cessions)	D	-2 226 631 €	132 592 €	1 069 €
Résultat financier (R76 - D76)	E	-1 119 517 €	-10 822 €	-10 358 €
Capacité d'autofinancement brute	F = C+D+E	-1 570 568 €	1 108 617 €	1 130 383 €
Remboursement du capital de la dette (hors 165)	G	54 693 €	9 580 €	10 044 €
Capacité d'autofinancement nette	H = F-G	-1 625 261 €	1 099 037 €	1 120 339 €

Prévisions 2019

Ce budget ne dispose pas de dette. Le choix de rendre indépendant le financement de cette compétence vise à faire supporter ses charges intégralement par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Cette dernière a été calibrée au plus juste pour financer l'exercice courant. De ce fait, l'important programme d'investissement budgétisé sera financé essentiellement par emprunt.

La CAF brute 2019 devrait être de 500 000 € *a minima*.

Perspectives 2020

Besoin de financement :

- Contractualisation en cours : 500 000 €
- Montant de capital remboursé dans les annuités : - 11 k€
- Endettement prévisionnel : nul sauf si le niveau d'investissement est plus élevé que celui estimé pour le moment (cf tableau de l'AP Déchets)

5.5. Budgets Bâtiments économiques

BUDGET BATIMENTS ECONOMIQUES		CA 2016	CA 2017	CA 2018
Dépenses de gestion courante	A	218 278 €	345 844 €	325 546 €
Recettes de gestion courante	B	369 688 €	384 705 €	438 783 €
Excédent Brut de Fonctionnement	C = B-A	151 411 €	38 861 €	113 237 €
Résultat exceptionnel (R77 - D77, hors cessions)	D	100 €	-99 €	-23 787 €
Résultat financier (R76 - D76)	E	-7 536 €	-6 600 €	-5 886 €
Capacité d'autofinancement brute	F = C+D+E	143 975 €	32 163 €	83 564 €
Remboursement du capital de la dette (hors 165)	G	159 768 €	123 768 €	19 346 €
Capacité d'autofinancement nette	H = F-G	-15 793 €	-91 605 €	64 218 €

Prévisions 2019

Ce budget annexe dispose d'un excédent d'investissement et d'un déficit de fonctionnement, le recours à l'emprunt n'apparaît pas nécessaire. Seuls de nouveaux projets de bâtiments pourraient générer de nouvelles dettes.

La CAF nette vocation à être nulle.

Perspectives 2020

- Besoin de financement :
 - Montant de capital remboursé dans les annuités : - 21 k€
 - Endettement prévisionnel : 0 €

5.6 Budget zones économiques

S'agissant d'un budget de gestion de stocks, l'analyse de la capacité d'autofinancement n'est pas pertinente.

Perspectives 2020

- Besoin de financement :
 - Contractualisation en cours : 1,8 M€
 - Montant de capital remboursé dans les annuités : - 0,823 M€
 - Endettement prévisionnel : aucun sauf pour d'éventuelles acquisitions de terrains

5.7 Budget Equipements de Rovaltain

S'agissant d'un budget de gestion (parkings, bâtiments, station hydrogène), l'analyse de la capacité d'autofinancement n'est pas pertinente.

Perspectives 2020

- Besoin de financement :
 - Montant de capital remboursé dans les annuités : 127 k€
 - Endettement prévisionnel : selon le niveau d'investissement réalisé

5.8. Budgets services communs

Budget Archives

Besoin de financement : *Pas d'emprunts prévus à jour.*

Budget Autorisation du droit des sols

Besoin de financement : *Pas de dette sur ce budget.*

Budget Services administratifs

Besoin de financement : *Pas d'emprunts prévus à jour.*

Budget Services techniques

Besoin de financement : *Pas d'emprunts prévus à jour.*

Budget Cuisine centrale

Contractualisation en cours : 200 000 €

Besoin de financement : *Le projet d'extension de la cuisine centrale (phase 1) pourrait générer un emprunt de 500 000 € sur 2020.*

Budget Direction commune des systèmes d'information

Besoin de financement : *Pas d'emprunts prévus à ce jour*